

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 1276-20041102



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

# Protéger le PUBLIC



RAPPORT ANNUEL



2003-2004

Québec, juin 2004  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 30<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*

Jacques P. Dupuis

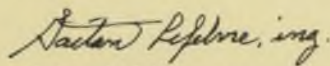
Montréal, juin 2004  
Monsieur Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 30<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Gaétan Lefebvre, ing.

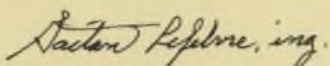
Montréal, juin 2004  
Monsieur Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 30<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Gaétan Lefebvre, ing.

# VISION

*L'Ordre des ingénieurs du Québec,  
phare d'une profession reconnue  
et respectée de tous.*

# MISSION

*L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du  
public en contrôlant l'exercice de la profession dans  
le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre  
la profession au service de l'intérêt du public.*

## Table des matières

|    |                                                |
|----|------------------------------------------------|
| 2  | 83 <sup>e</sup> Bureau et Comité administratif |
| 3  | Structure organisationnelle                    |
| 4  | Rapport du président                           |
| 6  | Bureau du syndic                               |
| 6  | Bilan des activités                            |
| 6  | Enquêtes disciplinaires                        |
| 7  | Comité de discipline                           |
| 7  | Plaintes                                       |
| 7  | Décisions                                      |
| 7  | Tribunal des professions                       |
| 8  | Comité de révision                             |
| 8  | Activités de conciliation                      |
| 8  | Bureau de l'ombudsman                          |
| 9  | Rapport du secrétaire et directeur général     |
| 10 | Faits saillants                                |
| 11 | Activités du Bureau                            |
| 13 | Activités du Comité administratif              |
| 16 | Personnel du Secrétariat                       |
| 17 | Sections régionales                            |
| 17 | Conseil des Régionales                         |
| 17 | Rapport d'activités                            |
| 18 | Comités et groupes de travail                  |
| 26 | Affaires professionnelles                      |
| 27 | Admission                                      |
| 28 | Inscription (tableaux statistiques)            |
| 33 | Activités liées à l'inscription au tableau     |
| 33 | Assurance responsabilité professionnelle       |
| 33 | Soutien aux nouveaux membres                   |
| 34 | Inspection professionnelle                     |
| 36 | Surveillance de la pratique illégale           |
| 39 | Développement professionnel                    |
| 40 | Communications et affaires publiques           |
| 40 | Affaires publiques                             |
| 41 | Valorisation de l'excellence professionnelle   |
| 41 | Commandites et publicité                       |
| 42 | Événements                                     |
| 42 | Relève en génie                                |
| 42 | Promotion de la profession                     |
| 43 | Éditions                                       |
| 43 | Services-conseils                              |
| 43 | Centre de documentation                        |
| 43 | Accueil et réception                           |
| 44 | Administration-Finances                        |
| 44 | Comptabilité et contrôle budgétaire            |
| 44 | Informatique et bureautique                    |
| 44 | Services auxiliaires                           |
| 45 | Administration                                 |
| 45 | Gestion des ressources humaines                |
| 45 | Comité des finances                            |
| 46 | Rapport des vérificateurs                      |
| 47 | États financiers                               |

# 83<sup>e</sup> BUREAU

## ADMINISTRATEURS ÉLUS

- Abitibi-Témiscamingue  
Paul Daoust, ing.
- Est-du-Québec  
André Collin, ing.
- Estrie  
Florent Meloche, ing.
- Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec  
Louis Fortin, ing.
- Montréal  
Guy Arbour, ing.  
Christian F. Arsenault, ing.  
Micheline Bétournay, ing.  
Micheline Crevier, ing.  
Dominique Dubouil, ing.  
Zaki Ghavitian, ing.  
François P. Granger, ing.  
Sandra Gwozdz, ing.  
Claude Martineau, ing.  
Louise Quesnel, ing.  
Christian Richard, ing.
- Outaouais  
André C. Beaulieu, ing.
- Québec  
Gaétan Lefebvre, ing.  
Jean-Marie Mathieu, ing.  
Gaétan Samson, ing.
- Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Gaétan Tremblay, ing.

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madeleine Baril  
Georges Roy, pharm.  
Henri-Paul Bourgeois, t.s.  
Pierre Parent

# COMITÉ ADMINISTRATIF



**MADELEINE BARIL**  
Représentante du public

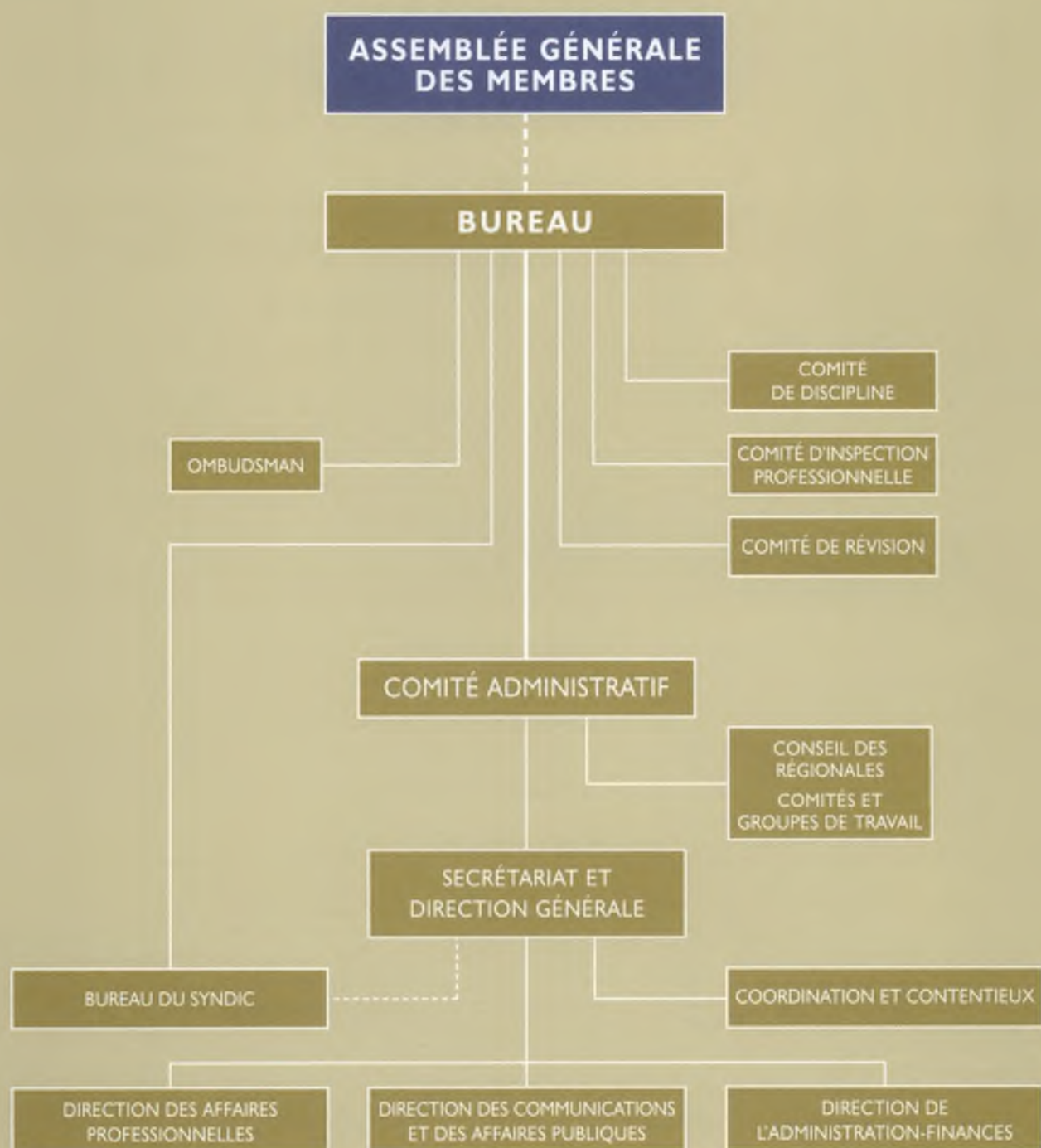
**JEAN-MARIE MATHIEU, ING.**  
Vice-président  
aux Affaires professionnelles

**GAÉTAN LEFEBVRE, ING.**  
Président

**CLAUDE MARTINEAU, ING.**  
Vice-président en titre  
et vice-président  
aux Affaires corporatives

**CHRISTIAN F. ARSENAULT, ING.**  
Vice-président aux Finances  
et trésorier

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



# RAPPORT DU PRÉSIDENT



*« Le statut de la profession ne sera jamais plus grand que celui que perçoit le public et que celui que désirent les ingénieurs pour eux-mêmes. »*

*Gaétan Lefebvre, ing.*

Afin de veiller avec constance à remplir efficacement notre mandat de protection du public et de s'adapter aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Ordre a poursuivi cette année sur la voie du changement. Forts du succès obtenu au plan des contrôles financier et comptable à la suite de travaux importants conduits en 2002-2003, nous avons aussi entrepris de revoir les modes de fonctionnement de l'Ordre, de façon à améliorer continuellement son efficacité et à rendre plus conviviaux ses échanges avec ses membres, ses partenaires et le public.

Parmi les principaux outils et actions mis de l'avant, notons l'implantation d'une nouvelle approche en matière d'inspection professionnelle, notamment dans la grande entreprise. Cette nouvelle approche, qui comprend une revue des processus internes avec l'employeur, a été bien accueillie tant par les chefs d'entreprise que par les ingénieurs.

Par ailleurs, un règlement sur l'exercice du génie en société a été déployé et soumis à la consultation. Les travaux se poursuivent pour une meilleure adéquation entre la qualité des services d'ingénierie et les méthodes d'octroi des contrats de services professionnels.

De plus, des discussions ont été engagées avec les doyens des facultés et les directeurs d'écoles d'ingénierie afin d'intégrer, dans les cursus du baccalauréat en génie, des notions sur l'éthique et le professionnalisme. Le développement d'une formation de même nature s'adressant cette fois aux ingénieurs a aussi été entrepris.

Le Comité d'arrimage des Sections régionales a rempli son mandat qui consistait principalement à améliorer la synergie entre l'Ordre et ses Sections régionales. En effet, l'Ordre désire mieux harmoniser l'apport des Sections régionales et leur volonté à demeurer partie intégrante de l'Ordre. Un colloque a porté exclusivement sur cette thématique et les recommandations qui s'ensuivirent ont été adoptées par le Bureau pour être mises en application en 2004.

Je tiens ici à saluer le dévouement des bénévoles qui œuvrent au sein des Sections régionales et leur engagement envers la profession. Ces forces vives contribuent de belle façon à nous rassembler et à assurer une grande visibilité à la profession. Notre rayonnement ne sera jamais trop grand; c'est un facteur essentiel dans la reconnaissance et la promotion de notre profession.

En ce qui a trait à nos moyens de communiquer, nous avons évalué nos outils informatiques et électroniques, tant internes qu'externes. Ainsi, nous prévoyons la modernisation de notre site Internet, créé en 1996. Nous devons rattraper la technologie. Dans le cadre de la démarche stratégique sur laquelle a travaillé le groupe *ad hoc*, nous souhaitons intégrer le maximum de fonctionnalités interactives, tout en tenant compte des réalités budgétaires, bien entendu. Dans le même ordre d'idées, le dossier de la signature électronique avance bien et devrait entrer prochainement dans une phase d'application concrète.

La relève en génie est l'objet de notre attention particulière. Nous savons que 70 % seulement des nouveaux bacheliers québécois en génie adhèrent à l'Ordre, et ce, dans les sept années suivant l'obtention de leur diplôme. Plusieurs éléments concourent à cette situation. Entre autres, la vétusté de la Loi sur les ingénieurs, qui ne reflète pas tous nos domaines d'interventions ; et aussi, le marché du travail qui méconnaît encore trop la valeur ajoutée associée au titre d'ingénieur.

Le travail accru avec les étudiants et notre présence renforcée sur les campus, l'apport constant des Sections régionales sur le terrain, le tout combiné aux récents aménagements réglementaires quant à la limitation de la reconnaissance d'expérience antérieure à l'admission, montrent de réels progrès à cet égard.

La renommée de l'ingénieur découle certes de la qualité des réalisations d'ingénierie et des innovations technologiques auxquelles il contribue et qui sont à la base d'une société moderne. Notre excellence professionnelle est l'un des piliers de la reconnaissance publique. Comme il ne suffit pas de bien faire, il faut développer et accroître les moyens et les synergies pour le faire savoir. Ceci passe par la mise sur pied d'un plan de communication stratégique bien dosé, projet inscrit à notre menu corporatif et sur lequel nous travaillons.

Ceci m'incite à revenir sur le tragique accident survenu en 2000 sur le chantier routier du viaduc du Souvenir. Nous en avons tous été marqués. En avons-nous tiré des enseignements ? Bien que rares, de tels événements malheureux peuvent porter ombrage à la profession toute entière. Chacun d'entre nous est interpellé et devrait se livrer à une réflexion, voire à un examen de conscience sur la portée de nos actes. Nul n'est à l'abri de circonstances particulières et de conditions d'exercice difficiles. La rigueur professionnelle reste encore le meilleur antidote. Le statut de la profession ne sera jamais plus grand que celui que perçoit le public et que celui que désirent les ingénieurs pour eux-mêmes.

Je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre ainsi que ceux de nos nombreux comités, les bénévoles partout au Québec, de leur précieuse contribution à l'accomplissement de notre mandat, ainsi qu'au rayonnement de l'Ordre et de la profession d'ingénieur.

*Stanton Repolme, ing.*

# Rapport du président

## BUREAU DU SYNDIC

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le syndic a comme principal mandat de veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur, en raison de son statut, est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, notamment à un code de déontologie stipulant ses devoirs et obligations envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect important de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic consacre également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général ; ces informations concernent surtout les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Enfin, le volet prévention auprès des membres et des futurs membres occupe une portion moins grande des ressources du Bureau du syndic, et se traduit par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les ingénieurs. Le syndic peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou après avoir reçu une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne pas révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, quelque information que ce soit dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur fonction.

### BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

|                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2003                                      | 81  |
| Dossiers d'enquête ouverts                                                                   | 72  |
| Dossiers d'enquête fermés                                                                    | 62  |
| Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt<br>d'une plainte devant le Comité de discipline | 15  |
| Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2004                                                    | 91  |
| Appels et demandes de renseignements                                                         | 872 |
| Activités de prévention (cours, conférences)                                                 | 34  |

### ENQUÊTES DISCIPLINAIRES – FRÉQUENCE DES PRINCIPALES DÉROGATIONS ANALYSÉES

| Nature de l'infraction                                                                                                                                                                                              | Article du Code<br>de déontologie | Fréquence<br>% |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Négliger de respecter ses obligations<br>envers l'homme et de tenir compte<br>des conséquences de l'exécution de<br>ses travaux sur l'environnement et<br>sur la vie, la santé et la propriété<br>de toute personne | 2.01                              | 36 %           |
| Exprimer un avis sur une question<br>d'ingénierie qui n'est pas basé sur<br>des connaissances suffisantes et<br>d'honnêtes convictions                                                                              | 2.04                              | 44 %           |
| Accepter un mandat sans tenir compte<br>des limites de ses connaissances et<br>aptitudes ainsi que des moyens dont<br>il dispose pour les réaliser                                                                  | 3.01.01                           | 19 %           |
| Omettre de s'acquitter de<br>ses obligations avec intégrité                                                                                                                                                         | 3.02.01                           | 21 %           |
| Produire des avis incomplets,<br>des plans ambigus ou insuffisamment<br>explicites                                                                                                                                  | 3.02.04                           | 35 %           |
| Avoir recours à des procédés<br>malhonnêtes et douteux dans<br>l'exercice de son activité                                                                                                                           | 3.02.08                           | 19 %           |
| Apposer un sceau et une signature<br>de complaisance                                                                                                                                                                | 3.04.01                           | 11 %           |

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un des syndics adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic ne peut forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs.

### ENQUÊTES DISCIPLINAIRES RÉPARTITION DES SOURCES D'INFORMATION

|                            | %    |
|----------------------------|------|
| Clients ou employeurs      | 29 % |
| Autres services de l'Ordre | 25 % |
| Public                     | 19 % |
| Ingénieurs                 | 15 % |
| Autres sources             | 12 % |

## COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 17 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

### PLAINTES

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 20 plaintes introduites au cours des exercices antérieurs, de 17 nouvelles plaintes, totalisant 202 chefs d'accusation. Quinze des nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un des syndics adjoints. Quant aux deux autres, ces plaintes sont dites privées et ont été portées par un membre du public.

En fin d'exercice, 22 dossiers sont toujours à l'étude : 5 sont en attente d'une décision du Comité, 15 en attente d'audience par le Comité et 2 en attente d'être entendus par le Tribunal des professions.

### DÉCISIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, quinze dossiers ont été fermés ; pour dix d'entre eux un plaidoyer de culpabilité a été enregistré auprès du Comité.

Les débours ont été imposés dans tous les cas. Le total des amendes imposées pour la présente période est de 28 200 \$.

#### NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 37 PLAINTES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Nombre total<br>de chefs<br>d'accusation | Déclaration<br>de culpabilité | Retrait  | Acquittement | À traiter  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|----------|--------------|------------|
| Droits et obligations envers le public<br>[art. 2.01 et 2.04 du Code de<br>déontologie des ingénieurs]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 73                                       | 18                            | -        | -            | 55         |
| Droits et obligations envers le client<br>[ art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01,<br>3.02.02, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08,<br>3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02,<br>3.05.01, 3.05.03, 3.05.05, 3.08.01<br>et 3.08.03 du Code de déontologie<br>des ingénieurs]                                                                                                                                                                                                                                            | 80                                       | 23                            | -        | 2            | 55         |
| Droits et obligations envers la<br>profession [art. 4.01.01 a) et f),<br>4.02.02 et 4.02.03 a) et b)<br>du Code de déontologie<br>des ingénieurs]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 19                                       | 8                             | -        | -            | 11         |
| Divers [art. 2.01 et 2.01 a) du<br>Règlement sur la tenue des dossiers<br>et des cabinets de consultation<br>des ingénieurs, art. 38 du Règlement<br>sur les affaires du Bureau, le comité<br>administratif et les assemblées<br>générales de l'Ordre des ingénieurs<br>du Québec, art. 7 et 10 du Règlement<br>sur l'assurance-responsabilité<br>professionnelle des membres de<br>l'Ordre des ingénieurs du Québec<br>ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.3<br>et 114 du Code des professions] | 30                                       | 18                            | 1        | -            | 11         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>202</b>                               | <b>67</b>                     | <b>1</b> | <b>2</b>     | <b>132</b> |

#### BILAN DES ACTIVITÉS

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2003 (début d'exercice) | 20 |
| Dossiers ouverts pendant l'exercice                              | 17 |
| Dossiers traités pendant l'exercice                              | 37 |
| Dossiers fermés pendant l'exercice                               | 15 |
| Dossiers actifs au 31 mars 2004 (fin d'exercice)                 | 22 |

#### SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 15 INGÉNIEURS\* (DOSSIERS FERMÉS)

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Radiation temporaire (variant de 1 mois à 1 an)           | 20 |
| Limitation du droit d'exercice                            | 20 |
| Amende de plus de 600 \$ (variant de 1 000 \$ à 3 000 \$) | 14 |
| Amende minimale (600 \$)                                  | 12 |
| Réprimande                                                | 11 |

\* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

#### TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Actuellement deux dossiers se retrouvent devant le Tribunal des professions.

En février 2003, une requête en révision judiciaire avait été signifiée au Comité dans un cas où le Tribunal des professions confirmait la décision du Comité de ne pas autoriser la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail à intervenir dans un des dossiers. Cette requête fut en fait rejetée le 27 juin 2003. L'étude de ce dossier a donc repris depuis.

# Rapport du président

## COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu trois nouvelles demandes d'avis. Dans le premier cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et a par conséquent, suggéré le nom d'un syndic *ad hoc*. Dans le second cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle. D'autre part, le troisième dossier demeure à l'étude au 31 mars 2004.

## ACTIVITÉS DE CONCILIATION

### CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2003, trois demandes étaient en cours de traitement; sept nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces dix demandes, huit ont été réglées par conciliation et une en arbitrage. Au 31 mars 2004, deux dossiers demeurent à l'étude. Durant l'année, nous avons répondu à 63 demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

### CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT DE LITIGES ENTRE INGÉNIEURS

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2003, aucune demande n'était en suspens. Au cours du présent exercice, une nouvelle demande a été reçue; l'étude de cette dernière a été menée à terme.

## BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des Instances de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2003, deux dossiers restaient en suspens, dix se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2004. Les deux dossiers en suspens ont été réglés. Des dix dossiers ouverts, quatre concernaient l'admission; deux, le syndic; deux, les affaires corporatives; un, le statut des ingénieurs à Hydro-Québec et un dossier du Bureau soumis par le président. Huit de ces cas ont été réglés au 31 mars 2004, dont un cas concernant le statut des ingénieurs à Hydro-Québec; il reste donc deux dossiers en suspens. Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler de nombreux avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau et sur la mission de l'Ordre. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

# RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



*« Je suis quotidiennement témoin  
de l'excellent travail accompli  
par notre valeureuse équipe. »*

**Denis Leblanc, ing.**

Je suis heureux de présenter le rapport annuel des activités des instances politiques et administratives de l'Ordre. Depuis mon entrée en poste le 10 novembre 2003, je m'emploie à concrétiser et à harmoniser les changements amorcés l'année dernière par les instances. Le Secrétariat de l'Ordre a fait peau neuve, en quelque sorte. En effet, une nouvelle équipe de gestion est à pied d'œuvre : quatre sur six membres du Comité de gestion, dont moi-même, ont été nommés au cours de la présente année. Je ne veux pas manquer l'occasion de rendre hommage à mon prédécesseur, mon confrère Michel Dagenais, ing., qui a guidé mes premiers pas à l'Ordre, en facilitant mon initiation aux dossiers en cours.

Nos instances ont donné le coup d'envoi à une réflexion sur les enjeux stratégiques de notre Ordre et en ont dégagé les principaux axes de priorité, notamment une visibilité accrue de l'Ordre, la diffusion de l'information, la pratique et le développement professionnels, le tout dans un souci constant de protection du public. Un budget triennal pourra maintenant être établi en conséquence. Les gestionnaires et les employés de l'Ordre sont fin prêts à relever les défis qui les attendent.

En ce qui a trait aux relations de travail, une première convention collective du personnel de l'Ordre est en cours d'élaboration à la fin de l'exercice. Nous mettrons tout en œuvre pour arriver à une entente à la satisfaction réciproque, l'objectif supérieur étant la réalisation de la mission de l'Ordre dans les meilleures circonstances.

Autre défi, notre bail venant à échéance à la fin de l'été, l'Ordre va déménager ses pénates tout en restant au centre-ville, selon la décision prise par nos instances. Un tel événement est aussi une occasion de modernisation. La planification est amorcée et l'équipe du Secrétariat participe à la démarche.

Au nom du Comité de gestion, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux instances pour leur confiance en cette première année d'étroite collaboration. Je veux aussi remercier l'ensemble du personnel de l'Ordre et ses nombreux bénévoles de l'excellent accueil qui m'a été réservé, de la prévenance et de la loyauté à mon égard. Je suis quotidiennement témoin de l'excellent travail accompli par notre valeureuse équipe, ce que relate le présent document. Merci à toutes et à tous.

*Denis Leblanc, ing.*

## FAITS SAILLANTS 2003-2004

**L'Ordre des ingénieurs du Québec compte 48 024 membres; 2 171 nouveaux membres sont inscrits durant l'exercice (1 755 en 2002-2003).**

La pratique professionnelle de 728 ingénieurs a été inspectée durant l'année.

La nouvelle approche de l'inspection professionnelle dans la grande entreprise est un succès sur toute la ligne. Le projet-pilote est reconduit.

À la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, le Comité administratif a imposé 26 stages de perfectionnement et 24 limitations du droit d'exercice.

Les conseillers en prévention de la pratique illégale ont effectué 186 visites de prévention pour sensibiliser les entreprises et organismes à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Les enquêteurs ont visité 364 chantiers au Québec.

L'Ordre poursuit Microsoft pour infraction au Code des professions, en encourageant l'utilisation du titre d'ingénieur par des personnes qui n'ont pas de permis d'exercice délivré par l'Ordre.

Le Bureau du syndic a travaillé sur plus de 150 dossiers d'enquête durant l'année. Le nombre des infractions pour sceau et signature de complaisance recule à 11 % cette année (63 % en 2002-2003).

L'Ordre intensifie ses efforts pour l'intégration à la profession des candidats provenant de l'immigration; le partenariat conclu avec le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes (CAMO-PI) est un succès.

L'Ordre a participé activement à l'organisation d'un colloque international avec l'OCDE sur la gestion des risques.

L'Ordre a produit un document de référence sur la conception et l'installation de systèmes de gicleurs automatiques pour remédier à un problème systémique constaté dans le cadre de la lutte contre la pratique illégale.

Le projet de modernisation du site Internet de l'Ordre va bon train.

Les instances et le Secrétariat ont démarré l'élaboration du plan de communication de l'Ordre.

Au cours d'un événement inédit sur le campus de l'Université Concordia, à l'intention des étudiants et des membres de la Faculté de génie et d'informatique, sept ingénieurs chevronnés parlent aux étudiants des valeurs fondamentales de l'ingénieur et de leur application concrète.

En matière de relations de travail, les négociations de la première convention collective ont commencé entre le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ et l'Ordre.

Le bail des locaux au 2020 University arrive à terme : les instances ont pris la décision de déménager les bureaux du Secrétariat dans un autre immeuble du centre-ville de Montréal.

L'équipe de gestion de l'Ordre accueille quatre nouveaux membres dont M. Denis Leblanc, ing., secrétaire et directeur général, M<sup>mes</sup> Michèle C. Dumais, CA, Lise Thérberge et M. Daniel Boismenu.

### LE COMITÉ DE GESTION AU GRAND COMPLET



De gauche à droite :

Claude Lizotte, ing.,  
directeur des Affaires  
professionnelles;

Daniel Boismenu,  
directeur des Communications  
et des Affaires publiques;

Louis Tremblay, ing.,  
syndic;

Denis Leblanc, ing.,  
secrétaire et  
directeur général;

Lise Thérberge,  
adjointe au secrétaire  
et directeur général;

Michèle C. Dumais, CA,  
directrice de l'Administration-  
Finances.

# Rapport du secrétaire et directeur général

## ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu 13 séances entre le 9 mai 2003 et le 19 mars 2004. À chacune de ses séances, le Bureau reçoit le rapport des activités du président, des vice-présidents, du secrétaire et directeur général, ainsi que celui du Bureau du syndic. Les procès-verbaux du Comité administratif adoptés et les comptes rendus du Conseil des Régionales sont également transmis à l'instance décisionnelle. Le Bureau reçoit aussi les rapports d'étape de ses comités ainsi que des rapports des représentants de l'Ordre au Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Les principales décisions du Bureau sont résumées et présentées chronologiquement selon leur adoption. Le Bureau a résolu de :

- ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des ingénieurs du Québec, ce qui augmente à 12 le nombre de ses membres (BU-2003-262).
- DÉSIGNER un syndic *ad hoc* en vertu de l'article 121 du Code des professions (BU-2003-265).
- MODIFIER la composition du Comité des examinateurs (BU-2003-266).
- ADOPTER les prévisions budgétaires 2003-2004 telles que présentées par le Comité des finances (BU-2003-270).
- DÉCIDER que le Comité des finances relève dorénavant de l'instance décisionnelle de l'Ordre et qu'il lui présentera directement l'approbation des états financiers et des prévisions budgétaires; le Bureau a également décidé que les fonctions de trésorier de l'Ordre seront dorénavant de la responsabilité du vice-président aux Finances (BU-2003-273).
- FIXER le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2004 (BU-2003-274).
- DÉSIGNER l'un de ses membres au siège de représentant de l'Ordre au Conseil d'administration du CCI pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2005 (BU-2003-277).
- DÉSIGNER deux de ses membres aux sièges de membres honoraires du Conseil de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2005 (BU-2003-278).
- ADOPTER un Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-343).
- AUTORISER la publication dans la revue *PLAN* du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société (BU-2003-344).
- AUTORISER trois poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions pour une infraction prévue à l'article 188.1 de ce code (BU-2003-350).
- ACCEPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (BU-2003-353).
- FORMER un comité composé du président, du secrétaire et directeur général, des représentants de l'Ordre au CCI et d'administrateurs afin de faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI, pour favoriser un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, améliorer la représentation des intérêts de l'Ordre et contribuer à une meilleure connaissance des préoccupations du CCI (BU-2003-358).
- POURVOIR à l'élection du président de l'Ordre et des autres membres du Comité administratif durant l'année 2003-2004 (BU-2003-367).
- AUTORISER l'un des vice-présidents à agir en qualité de vice-président en titre de l'Ordre en vertu de l'article 81 du Code des professions et des articles 7 et 19 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-375).
- DÉSIGNER les personnes autorisées à signer les chèques et mandats émis par la corporation conformément à l'article 37 du Règlement sur les affaires du Bureau (BU-2003-376).
- AUTORISER le président, en collaboration avec les autres membres du Comité administratif, à désigner les administrateurs aux sièges de membres des comités et groupes de l'Ordre, et a désigné le représentant de l'Ordre auprès des organismes jugés appropriés (BU-2003-377).
- NOMMER cinq administrateurs dont le président de l'Ordre aux fonctions de membres du Comité de sélection du secrétaire et directeur général (BU-2003-383).
- TRANSMETTRE les informations pertinentes à l'Office des professions pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent le droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y inclure quatre programmes (BU-2003-481).
- NOMMER un ingénieur aux fonctions de secrétaire et directeur général de l'Ordre et de confier au président le mandat de compléter les formalités en vue de l'entrée en fonction, dans les meilleurs délais, de la personne désignée, étant entendu que les administrateurs dûment réunis devront être appelés à approuver la convention d'emploi convenue (BU-2003-483).
- PROCÉDER aux nominations d'inspecteurs et d'enquêteurs pour le Comité d'inspection professionnelle, ainsi qu'à la nomination ou au renouvellement des mandats de chacun des membres et du président de ce comité statutaire (BU-2003-486).
- DÉSIGNER à nouveau 14 membres de l'Ordre à titre de membres du Comité de discipline pour un mandat d'une durée de deux ans; le Bureau a aussi désigné quatre autres ingénieurs aux fonctions de nouveaux membres du Comité de discipline également pour deux ans (BU-2003-487).

## Rapport du secrétaire et directeur général

- DEMANDER au Comité administratif, en vue de mieux assurer la protection du public, de former un comité chargé de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (BU-2003-490).
- ADOPTER un rapport financier pour la période terminée le 30 juin 2003 (BU-2003-491).
- ADOPTER le Menu corporatif des activités de l'Ordre durant l'année 2003-2004, comportant 14 projets liés aux orientations stratégiques de l'Ordre (BU-2003-492).
- REVOIR la structuration du Secrétariat de l'Ordre, et créer à nouveau la Direction des communications et des affaires publiques de même que la Direction de l'administration-finances, adoptant ainsi l'organigramme de la structure organisationnelle de l'Ordre (BU-2003-493).
- APPROUVER le projet de convention d'emploi en date du 18 septembre 2003 avec l'ingénieur retenu pour exercer les fonctions de secrétaire et directeur général de l'Ordre et d'autoriser le président à signer ces documents (BU-2003-556).
- TRANSMETTRE les informations pertinentes à l'Office des professions du Québec pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y inclure six programmes spécifiques (BU-2003-567).
- REVOIR et confirmer la composition du Comité de révision (BU-2003-571).
- NE PAS PORTER en appel à la Cour suprême du Canada le jugement rendu le 17 avril 2002 par la Cour du Québec dans le dossier de l'Ordre des ingénieurs du Québec contre Birdair inc. (BU-2003-573).
- DEMANDER au Comité des finances de présenter un projet de planification financière triennale selon une méthodologie convenue (BU-2003-579).
- ACCEPTER la recommandation du Comité des finances à l'effet de renouveler la police d'assurance collective des employés de l'Ordre (BU-2003-580).
- APPROUVER un processus de conception des systèmes de gicleurs automatiques et demander à la permanence d'optimiser la diffusion de ce processus (BU-2003-672).
- ACCORDER une enveloppe budgétaire destinée à articuler la réalisation du plan d'intégration des signatures numériques des ingénieurs au tableau des membres de l'Ordre; les impacts financiers de ce projet et le calendrier de réalisation doivent être indiqués (BU-2003-673).
- ACCORDER une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de toutes les étapes de l'étude diagnostique du système informatique du Secrétariat de l'Ordre (BU-2003-681).
- AUTORISER le secrétaire de l'Ordre à communiquer à tous les membres, par la revue *PLAN*, le projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société afin d'obtenir les commentaires des membres avant adoption définitive (BU-2004-071).
- AUTORISER le secrétaire à communiquer à tous les membres, par la revue *PLAN*, le projet de modification au Code de déontologie des ingénieurs afin d'obtenir les commentaires des membres (BU-2004-072).
- RENOUVELER le mandat des membres du Comité de surveillance des élections et d'en désigner le président (BU-2004-078).
- CONSERVER le statu quo quant au Programme annuel d'inspection professionnelle adopté pour l'année 2003-2004 aux fins de l'application du Programme annuel d'inspection professionnelle durant l'année 2004-2005, et cela, parce que les éléments de la planification stratégique et financière de l'Ordre n'ont pas été présentés au Bureau au cours de l'année financière 2003-2004 (BU-2004-080).
- CONFIER à trois de ses membres la tâche de revoir les critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle et du Comité de révision (BU-2004-081 et -082).
- ADOPTER les principes directeurs d'une stratégie de négociation relativement au dossier de la négociation de la première Convention collective du personnel de l'Ordre (BU-2004-088).
- CRÉER un fonds de stabilisation d'assurance responsabilité professionnelle des ingénieurs avec les sommes perçues durant les années 2003-2004 et 2004-2005 à même la contribution payée par chaque membre pour couvrir le coût du fonctionnement de ce régime (BU-2004-090).
- DEMANDER au Comité des finances de procéder à des appels d'offres pour choisir une société de vérificateurs pour l'année financière 2004-2005 (BU-2004-091).
- EXPRIMER ses choix quant à la nomination du nouveau directeur de l'Administration-Finances ainsi que du nouveau directeur des Communications et des Affaires publiques (BU-2004-093 et -097).
- OUVRIR l'admissibilité à la Section étudiante de l'Ordre à l'ensemble des titulaires d'un diplôme de premier cycle en génie poursuivant des études à temps plein à un programme de maîtrise ou de doctorat dans les écoles et facultés de génie du Québec, et ce, à compter de septembre 2004 (BU-2004-098).
- RATIFIER le mémoire préparé conjointement par le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CoDIQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en vue de sa présentation à la Commission parlementaire de l'éducation, dans le cadre de la consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec (BU-2004-099).
- RATIFIER un mémoire sur la médiation des conflits liés aux travaux de construction (BU-2004-100).

- DÉTERMINER les orientations stratégiques de l'Ordre pour les trois prochaines années. Les axes de priorité alors retenus sont, notamment l'augmentation de la visibilité de l'Ordre pour assurer la protection du public; la diffusion de l'information et les communications; la pratique professionnelle et le développement professionnel (BU-2004-145).
- LOCALISER le Siège social de l'Ordre dans un immeuble du centre-ville. Tout au cours de l'année, le Bureau a reçu des rapports d'étape du Comité de localisation du Siège social (BU-2004-149).
- DÉSIGNER l'un de ses membres et un autre ingénieur qui représenteront l'Ordre au CCI pour un mandat de deux ans (BU-2004-170).
- DÉSIGNER l'un de ses membres comme représentant de l'Ordre au Conseil de Gestion FÉRIQUE pour un mandat de deux ans (BU-2004-171).
- REVOIR les principales fonctions de l'ombudsman et les modalités d'exercice de cette fonction (BU-2004-173).
- ADOPTER un Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession 2004-2005 prévoyant 700 inspections pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005. Le Bureau a en outre pris connaissance des paramètres établis pour déterminer le nombre d'inspections professionnelles à réaliser annuellement (BU-2004-174).
- RECEVOIR avec satisfaction le rapport d'un comité mixte sur l'arrimage des Sections régionales de l'Ordre (BU-2004-182).

## ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif (le Comité) a tenu 12 séances entre le 15 avril 2003 et le 18 mars 2004. Son mandat principal est de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre; il exerce également tous les pouvoirs que lui délègue le Bureau. De plus, le Comité énonce un grand nombre de recommandations au Bureau et les décisions qui s'ensuivent sont consignées dans le rapport des activités du Bureau présenté ci-dessus. Les principales décisions propres au Comité sont regroupées et résumées selon les rubriques Coordination et Affaires professionnelles.

### COORDINATION

À chacune de ses séances, le Comité reçoit les rapports du président et des vice-présidents de l'Ordre.

Le Comité a résolu de :

- PRÉCISER des procédures en ce qui a trait à l'enregistrement des votes au Bureau de l'Ordre.
- CONFIER au président de l'Ordre le mandat de gérer dans le meilleur intérêt de l'Ordre la question du nombre de membres honoraires recommandés par le Bureau de l'Ordre au Conseil d'administration de SERVIQ. À cet égard, le Comité a aussi demandé au président de l'Ordre de déterminer le moment le plus approprié pour déposer la signification d'une requête introductive d'instance en nullité à instaurer par l'Ordre contre SERVIQ.
- DEMANDER au CCI de voir à ce que le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) renforce certaines de ses exigences concernant les programmes méritant l'agrément et les cours portant sur les sciences du génie et la conception en ingénierie.
- NOMMER un ingénieur comme représentant de l'Ordre au sein du Cercle des conseillers, comité chargé de guider et d'encadrer le Programme d'accès des autochtones à l'ingénierie mis en œuvre par l'Université Concordia.
- DÉSIGNER les membres du Comité mixte d'arrimage des Régionales formé de membres du Conseil des Régionales et d'administrateurs, dont le président de l'Ordre.
- DEMANDER à un fiscaliste d'analyser les aspects comptables et fiscaux qui découlent des statuts juridiques possibles des Sections régionales.
- ADOPTER le projet de création du prix « Défi régional » afin d'instaurer un mode de reconnaissance de l'apport des Sections régionales dans leur collectivité en valorisant les efforts qu'elles démontrent dans la réalisation de projets ou d'activités intégrant différents aspects du mandat que leur confie l'Ordre, dans l'accomplissement de sa mission, et ainsi susciter l'exemplarité.
- DÉTERMINER la composition du Comité de négociation patronale de même que la représentation de la partie patronale à la table des négociations liées à la syndicalisation du personnel de l'Ordre. Le Comité a choisi de faire appel à une société en nom collectif d'avocats pour agir à titre de porte-parole pour l'employeur. Le mandat de la Société consiste à préparer la négociation d'une première convention collective avec le Syndicat des employés professionnels et de bureau – Section locale 57 de la FTQ, et à procéder à la négociation.
- DÉSIGNER un administrateur pour représenter l'Ordre au Conseil d'administration du Programme d'ingénierie simultanée présenté aux jeunes du secondaire (ISPAJES).
- DÉTERMINER la forme et le contenu des Journées de l'ingénieur(e) 2004. Le Comité a décidé de tenir des activités de formation au cours de ces journées selon les thèmes suivants : la communication interpersonnelle et l'intégration de la gestion des risques dans la conception et la gestion des projets.
- DÉTERMINER la date du Colloque des dirigeants et cadres et a demandé que soit préparé un projet complet d'activités. Le Comité mixte d'arrimage des Régionales a contribué à la préparation de la documentation

# Rapport du secrétaire et directeur général

qui a servi de base aux discussions portant cette année sur le statut juridique des Régionales, leurs rôles et les modalités de leur financement.

- ACCEPTER le plan de travail du Comité d'orientation des affaires publiques portant sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre.
- SUGGÉRER des ingénieurs émérites pour le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2003 et pour le Prix du CIQ 2004.
- DÉSIGNER un ingénieur aux fonctions de représentant de l'Ordre au Conseil de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ).
- CHOISIR l'un des membres émérites de l'Ordre à titre de lauréat du Prix du président au bénévolat 2003.
- PRÉSENTER des candidatures d'ingénieurs pour l'édition 2004 des Prix des ingénieurs du Canada décernés par le CCI.
- PRÉSENTER, à l'invitation du CIQ, la candidature de l'un des membres émérites de l'Ordre à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
- FORMER un groupe *ad hoc* chargé de faire une analyse complète des cotisations versées à l'Ordre et de celles demandées par d'autres ordres professionnels québécois et par les associations d'ingénieurs d'autres provinces.
- CONSTITUER un groupe de technologie de l'information formé de membres du Bureau pour réaliser, avec la permanence, un diagnostic sur le système informatique de l'Ordre.
- ÉTABLIR le mandat du Groupe sur le Plan de communications de l'Ordre, à savoir participer à la réflexion et à faire des recommandations aux instances, dans le cadre de l'élaboration du Plan global de communications.
- ÉNONCER des recommandations spécifiques sur un projet de révision du Règlement sur les élections, et sur un projet de révision du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre.
- RECEVOIR un mémoire intitulé « Une solution aux conflits liés aux travaux de construction » et d'autoriser le président à signer la version finale de ce mémoire rédigé conjointement avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).
- ADOPTER un mémoire réalisé conjointement par le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CoDIQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en vue de sa présentation à la Commission parlementaire de l'éducation, dans le cadre de la consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le Comité procède, à chacune de ses séances, à l'approbation de la mise à jour du tableau des membres, aux reconnaissances et demandes d'équivalence de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires, le tout conformément au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et à la Charte de la langue française.

Le Comité reçoit en audition les ingénieurs qui, en vertu du Code des professions et du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ont choisi de faire valoir leur droit de se faire entendre avant que leur soit imposé un stage ou que soit limité leur droit d'exercice.

Le Comité a rencontré le président du Comité d'inspection professionnelle dans le but de parfaire leur compréhension mutuelle de la vision et des procédures qui prévalent à ce comité statutaire.

Par ailleurs, le Comité a résolu de :

- LEVER les limitations du droit d'exercice aux ingénieurs qui ont satisfait aux exigences imposées.
- AUTORISER les poursuites pénales en vertu du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs.
- PROCÉDER à la formation de conseils d'arbitrage.
- DÉSIGNER trois ingénieurs à titre d'arbitres, en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs.
- DONNER SUITE à une recommandation du Comité de discipline pour ainsi obliger un membre de l'Ordre à compléter avec succès des cours de perfectionnement et de limiter son droit d'exercice, jusqu'à ce que ce membre ait satisfait à cette obligation.
- AUTORISER le Secrétariat de l'Ordre à prendre les mesures jugées appropriées pour assurer la réussite du projet de signature numérique des ingénieurs.
- AJOUTER au calendrier des séances statutaires de l'examen professionnel une séance à Gatineau et à Trois-Rivières.
- ACCEPTER de nouvelles grilles de rémunération des inspecteurs en surveillance de la pratique illégale et en pratique privée.
- RADIER du tableau des membres, en vertu du Code des professions, les personnes qui n'ont pas fourni une garantie contre leur responsabilité professionnelle ou qui n'ont pas versé la somme fixée conformément au Code des professions.
- ACCEPTER de participer de nouveau au projet instauré dans le but de diminuer les frais de demandes d'admission ainsi que les frais d'examens pour les candidats encadrés par le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes (CAMO-PI).

- **DEVANCER** au 1<sup>er</sup> février la date d'envoi des documents nécessaires à l'inscription annuelle au tableau pour l'année 2004-2005 et accepter qu'on suggère aux membres de faire parvenir à l'Ordre leur cotisation ainsi que les documents d'inscription annuelle le 15 mars 2004, afin de faciliter le traitement des inscriptions pour le 31 mars.
- **ACCEPTER** une offre de service d'une institution universitaire afin d'amorcer un programme de formation sur le professionnalisme des membres inscrit dans le Plan triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, volet formation.
- **DONNER** son aval à la formation d'un groupe de travail sur l'éthique et le professionnalisme dans la formation des étudiants. Deux ingénieurs, désignés à titre de représentants de l'Ordre, feront partie de ce groupe qui comprendra aussi des représentants des universités et de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ).
- **ACCEPTER** la convention de gestion et d'administration du Programme de responsabilité professionnelle secondaire et de gestion des risques négociée par le CCI pour toutes les associations provinciales ou territoriales canadiennes.
- **DÉSIGNER** les membres du groupe de travail qui contribuera à la planification de l'implantation de ce projet; ce groupe est formé d'un administrateur, d'un membre du Conseil des Régionales, d'un cadre de l'Ordre et d'un représentant de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ).
- **FIXER** le montant de la contribution totale que devra payer un membre de l'Ordre pour couvrir les frais du fonctionnement du régime collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle des ingénieurs pour l'année financière 2004-2005.
- **ACCEPTER** que le mandat du Comité de révision du Règlement sur les assurances soit prolongé jusqu'en mars 2005 et autoriser une enveloppe budgétaire aux fins des expertises requises par les travaux de ce comité.
- **RECOMMANDER** au CCI de désigner un membre de l'Ordre pour représenter le Québec au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) pour un mandat de trois ans.
- **DEMANDER** au Secrétariat de l'Ordre d'évaluer la performance du Programme de surveillance de la pratique illégale 2001-2004 en fonction des objectifs initiaux, et de faire valoir les bénéfices obtenus par ce programme.
- **DÉSIGNER** un ingénieur membre du Comité des examinateurs de l'Ordre à titre de représentant pour la révision de l'entente de reconnaissance avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France qui doit être renouvelée en juin 2004, étant entendu que cette entente de reconnaissance mutuelle est conclue entre la CTI et le CCI.

#### **NOMBRE DE DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF APPROUVANT OU REJETANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Le Comité d'inspection professionnelle a présenté au Comité administratif 38 recommandations concernant 10 ingénieurs et elles ont toutes été approuvées.

#### **CONTENTIEUX**

Le Contentieux, qui relève de la Direction générale, effectue la rédaction législative des règlements de l'Ordre et en assure le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Il rédige des avis juridiques sur toute matière ayant une incidence sur l'Ordre et la profession ainsi que des textes visant à informer les membres. Il assure aussi le suivi de certaines décisions du Comité administratif (art. 45, 55 et 55.1 du Code des professions), voit au respect du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et traite les dossiers de membres ayant été déclarés coupables d'une infraction criminelle.

Le Contentieux est appelé à représenter l'Ordre devant les tribunaux. Il entreprend, entre autres, les poursuites pénales lorsqu'il s'agit de pratique illégale (exercice illégal, usurpation du titre d'ingénieur ou autre infraction à la Loi sur les ingénieurs) et s'assure de la récupération des amendes pénales. Il entreprend les procédures judiciaires afin de recouvrer les amendes disciplinaires. Il reçoit toutes procédures judiciaires ou citations à comparaître adressées à l'Ordre et s'assure de leur traitement. Il s'occupe aussi de toutes les demandes concernant les renseignements personnels.

Ce service regroupe la documentation juridique (règlements, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) afin d'assurer un soutien juridique à toutes les directions de l'Ordre. Il met à jour le document intitulé « Lois et règlements » contenant la législation professionnelle et voit à sa distribution.

Il assume le secrétariat du Comité de discipline, traite les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes d'ingénieurs ainsi que les demandes de conciliation par le président de l'Ordre. Enfin, il agit comme secrétaire du Comité de révision.

# Personnel du Secrétariat

en date du 31 mars 2004

## DIRECTION GÉNÉRALE

Denis Leblanc, ing. Secrétaire et directeur général

## COORDINATION ET CONTENTIEUX

Lise Théberge Adjointe au secrétaire et directeur général  
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive  
Lynn Laffamme Secrétaire  
M<sup>re</sup> Manon Bonnier<sup>4</sup> Conseillère juridique  
Josée Le Tarte<sup>5</sup> Technicienne juridique  
Sylvie Frédette Secrétaire  
Cathy Giguère<sup>2</sup> Secrétaire juridique  
Sophie Martin<sup>2</sup> Secrétaire juridique

## BUREAU DU SYNDIC

Louis Tremblay, ing. Syndic  
Rémi Laurent, ing. Syndic adjoint  
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint  
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjoint  
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint  
M<sup>re</sup> Melodie Sullivan Conseillère juridique  
Carole Delcorde Secrétaire de direction  
Christine Daffe Secrétaire  
Jean-Guy Couture, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Pierre Sauvé, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Jean Vallée, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant

## DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing. Directeur  
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction  
Edith Girard, ing.<sup>1</sup> Agente de projets et agente d'information à l'assurance responsabilité professionnelle

## ADMISSION

Nicole Lévis<sup>4</sup> Conseillère à l'admission  
Louise Chérit Adjointe à l'admission  
Martine Mercader Adjointe à l'admission  
Josée St-Germain Préposée aux examens d'admission  
Élyse Cusson Préposée à l'admission  
Francine Lapointe Préposée à l'admission

## SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller aux nouveaux membres  
Sylvie Laurendeau Préposée à l'expérience en génie  
Karine Desjardins Préposée à l'examen professionnel  
Nadine Léonard Préposée au parrainage

## INSCRIPTION

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'inscription  
Sylvie Trépanier Adjointe à l'inscription  
Lucie Pélouin Préposée au tableau des membres  
Ginette Éthier Préposée à l'inscription  
Isabelle Gatién Préposée à l'inscription

## SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Gabriel Richard, ing. Conseiller principal  
Yvon C. Dupuis, ing.<sup>1</sup> Conseiller en prévention de la pratique illégale  
Robert Dufresne, ing.<sup>1</sup> Conseiller en prévention de la pratique illégale  
Michel Blanchard Enquêteur  
Gilles Dupuis<sup>1</sup> Enquêteur  
Jacques Guilbault, ing.<sup>1</sup> Conseiller en prévention de la pratique illégale  
Jean Dumouchel Adjoint administratif  
Gisèle Forand Secrétaire

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>6</sup> Inspecteur-enquêteur principal  
Stephen A. Rowland, ing.<sup>1</sup> Inspecteur-enquêteur  
André Champagne, ing.<sup>1</sup> Inspecteur-enquêteur  
Gérald Lamoureux<sup>1</sup> Conseiller à l'inspection professionnelle  
Céline Boulay Secrétaire  
Ermithé Nazaire Secrétaire

## Inspecteurs contractuels

Nhan Pham An, ing.<sup>3</sup> Benny Poirier, ing.  
Marcel Fortin, ing.<sup>3</sup> Claude Poirier, ing.<sup>3</sup>  
Jean-Guy Moffatt, ing.<sup>3</sup> Jules Roireau, ing.  
Raymond Moisan, ing.

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Robert Loiseleur Conseiller en développement professionnel  
Daniel Jolin Agent de formation  
Louise Poissant Secrétaire

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu Directeur  
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

## COMMUNICATIONS INSTITUTIONNELLES ET CHOIX DE SOCIÉTÉ

Danielle Frank, ARP Conseiller en communications  
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller - Recherche et choix de société

## PROMOTION DE LA PROFESSION ET PROJETS SPÉCIAUX

Malika Daoud Agente de projets  
Annie Danten<sup>1</sup> Adjointe aux communications

## ÉDITIONS

Geneviève Terreault Coordinatrice des éditions  
Michel Dubé<sup>1</sup> Infographiste

## ACCUEIL ET RÉCEPTION

Delcina LeBlanc Réceptionniste  
Lise Pilotte Secrétaire-réceptionniste

## CENTRE DE DOCUMENTATION

Dovi Nyaku<sup>1</sup> Documentaliste

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Michèle C. Dumais, CA Directrice  
Francine Beauchamp Adjointe à la Trésorerie et aux Ressources humaines

## TRÉSORERIE

Poste à combler  
Sylvie Leroux, CGA Contrôleur  
Liliana Constantinescu Comptable et contrôleur par intérim  
Mélessa Daviault-Léveillé Technicienne comptable  
Sylvie Chastellas<sup>2</sup> Technicienne comptable

## INFORMATIQUE

Pierre Couture Analyste-programmeur  
Serge Sonier Analyste-programmeur  
Juan Herrera Agent de développement bureautique  
Gilles Martineau Agent de développement bureautique  
Étienne Charpentier<sup>1</sup> Agent de développement bureautique

## SERVICES ADMINISTRATIFS

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A. Conseillère à l'administration

## SERVICES AUXILIAIRES

Guy Dumont Coordinateur aux services auxiliaires  
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires  
Martin Bissonnette Préposé aux services auxiliaires  
Michel Fugère Pressier  
Cynthia Bérubé<sup>2</sup> Commis aux services auxiliaires

1. Contractuel.

2. Surnuméraire.

3. Également enquêteur.

4. Également secrétaire du Comité de révision.

5. Également secrétaire du Comité de discipline.

6. Également secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

# Sections régionales

## CONSEIL DES RÉGIONALES

### Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances de l'Ordre et se développent complémentarément à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

### Composition

Président :

Gaétan Lefebvre, ing.

Membres :

Abitibi-Témiscamingue

Réal Duquette, ing.

Bas-St-Laurent-Gaspésie

Pierre-Claude Gagnon, ing.

Cantons-de-l'Est

Étienne Couture, ing.

Drummond

Rock Pinard, ing.

Lanaudière

Sandra Gwozdz, ing.

Laval-Laurentides

Dominique Verreault, ing.

Manicouagan

Karine Benazera, ing.

Mauricie

France Vallée, ing.

Mingan

Alain Gauvin, ing.

Outaouais

Martin Lelièvre, ing.

Plein-Sud

Louis-Jacques Fortier, ing.

Québec et

Chaudière-Appalaches

Laurier Gauthier, ing.

Richelieu

Yves Lavoie, ing.

Saguenay-Lac-St-Jean

Nathalie Dufour, ing.

RIM

Sid Zerbo, ing.

Secrétaire :

Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>

Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>

Personne-ressource :

Lise Thériault

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

Le Conseil des Régionales (COR) a tenu cinq séances durant l'année, et ses membres ont participé au Colloque des dirigeants et cadres en octobre 2003. Une grande part de ses activités a porté sur l'arrimage des Sections régionales à l'Ordre. Le COR a notamment produit un rapport exprimant le niveau et la valeur ajoutée des activités des quinze Sections régionales. Au terme des discussions sur leur arrimage à l'Ordre, il est entendu que les Sections régionales sont partie intégrante de l'Ordre, qu'elles contribuent à la réalisation de sa mission par leurs activités qui constituent un canal privilégié de communication entre l'Ordre et ses membres.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

Le mandat des Sections régionales consiste à assurer la présence de l'Ordre dans la collectivité régionale et à promouvoir de façon prioritaire les fonctions obligatoires de l'Ordre, notamment de connaissance et de pratique de la déontologie; de parrainage; de formation continue; d'activités techniques et professionnelles dans le domaine de l'ingénierie.

Afin de rendre justice à l'apport des Sections régionales aux objectifs de l'Ordre, le rapport annuel présente, pour la première fois cette année, une synthèse des activités des Sections régionales. Un compte rendu plus détaillé est prévu dans la prochaine édition.

Les responsables régionaux ont transmis des informations aux membres de leur Section, tout au cours de l'année, par des envois postaux et le PLAN régional. Elles ont en outre organisé un grand nombre d'activités ici regroupées selon les principaux axes de leur mission.

### Activités liées à la connaissance et à la pratique de la déontologie :

Abitibi-Témiscamingue; Drummond; Lanaudière; Laval-Laurentides; Manicouagan; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Régionale des ingénieurs de Montréal.

### Activités de contribution à la promotion de la formation et de la formation continue auprès des membres :

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Cantons-de-l'Est; Drummond; Mauricie; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean; Régionale des ingénieurs de Montréal.

### Activités à caractère de réseautage technique et professionnel, telles que des visites industrielles, des soirées-conférences, des partenariats régionaux :

Abitibi-Témiscamingue; Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Cantons-de-l'Est; Drummond; Lanaudière; Manicouagan; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Régionale des ingénieurs de Montréal.

### Activités de recrutement de nouveaux membres et contribution à la réalisation du Programme de parrainage :

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Mauricie; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches.

### Activités de contribution à la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général, notamment par des présentations dans les écoles, l'organisation d'événements tels que des « Journées-Carrière », des concours « Défi génie inventif », des galas Méritas :

Abitibi-Témiscamingue; Bas-Saint-Laurent-Gaspésie; Drummond; Lanaudière; Mauricie; Mingan; Outaouais; Plein-Sud; Québec et Chaudière-Appalaches; Richelieu; Saguenay-Lac-Saint-Jean.

# Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

## COMITÉS STATUTAIRES

### COMITÉ DE DISCIPLINE

#### Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

#### Composition

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président(e) :            | M <sup>e</sup> Paule Gauthier <sup>1</sup><br>M <sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Présidents suppléants :   | M <sup>e</sup> Guy Godreau <sup>3</sup><br>M <sup>e</sup> Jean Pâquet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Membres :                 | Denis Arseneault, ing. <sup>4</sup><br>Réal Beaudet, ing. <sup>4</sup><br>Ghislain Bégin, ing.<br>Normand Bell, ing.<br>Jean Boisvert, ing.<br>Jean-Marie Desgagné, ing.<br>Guy Drouin, ing. <sup>5</sup><br>Gilles Dussault, ing.<br>Simon Gagné, ing. <sup>4</sup><br>Miville Gagnon, ing.<br>Daniel Jetté, ing. <sup>5</sup><br>Gilles Larocque, ing.<br>Adrien Leroux, ing.<br>Claude Lessard, ing.<br>Pierrette Marchand, ing.<br>François Perreault, ing.<br>Françoise Poliquin, ing.<br>Richard J. Shuttleworth, ing. <sup>5</sup><br>Gérard Trépanier, ing.<br>Ferdinand Villemaire, ing. <sup>4</sup><br>Josée Le Tarte |
| Secrétaire :              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Secrétaires suppléantes : | Elyse-Ann Demers <sup>6</sup><br>Josée St-Germain <sup>6</sup><br>Cathy Giguère <sup>7</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

1. Fin de mandat à titre de présidente le 3 décembre 2003.
2. Nomination à titre de président le 3 décembre 2003.
3. Fin de mandat à titre de président suppléant le 3 décembre 2003.
4. Nomination à titre de membre le 5 septembre 2003.
5. Fin de mandat à titre de membre le 5 septembre 2003.
6. Fin de mandat à titre de secrétaire suppléante le 12 décembre 2003.
7. Nomination à titre de secrétaire suppléante le 12 décembre 2003.

### COMITÉ DE RÉVISION

#### Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

#### Composition

|             |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président : | Yvan Asselin, ing.                                                                                                                                                                                |
| Membres :   | Alain Caissy, ing.<br>André Desjardins, ing. <sup>1</sup><br>Robert Dufresne, ing. <sup>2</sup><br>Richard Leduc<br>Michel Letellier, ing.<br>Lucille Milette-Bellemare<br>Kenneth W. Neale, ing. |

Secrétaire et  
personne-ressource : M<sup>e</sup> Manon Bonnier

1. Nomination à titre de membre le 22 septembre 2003.
2. Fin de mandat à titre de membre le 22 septembre 2003.

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

#### Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

#### Composition

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président : | Laurier Nichols, ing.                                                                                                                                                                                                                                           |
| Membres :   | Suzelle Barrington, ing. <sup>1</sup><br>Nadim Abou Chacra, ing.<br>Pierre Paul Dumoulin, ing. <sup>1</sup><br>Paul Grisé, ing.<br>Pierre Jean, ing.<br>Madiha M. Kotb, ing.<br>Luc Laliberté, ing.<br>Daniel Laprise, ing.<br>Gilles Rivard, ing. <sup>1</sup> |

Membre et  
secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>2</sup>

Secrétaires  
suppléants : André Champagne, ing.<sup>3</sup>  
Gérald Lamoureux, ing.<sup>4</sup>  
Stephen A. Rowland, ing.<sup>5</sup>

Agent de liaison : M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.

1. Nomination à titre de membre le 31 octobre 2003.
2. Également inspecteur et enquêteur principal.
3. Nomination à titre de secrétaire suppléant le 12 décembre 2003; est également inspecteur et enquêteur.
4. Également inspecteur.
5. Également inspecteur et enquêteur.

## COMITÉS PERMANENTS

### COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CoFIQ

#### Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

#### Composition

Coprésidents :

**Gaétan Lefebvre, ing.**

Richard J. Marceau, ing.,

Université de Sherbrooke

Membres :

Georges Abdulnour, ing., UQTR

Yves Beauchamp, ing., ÉTS

Gilles Bouchard, ing., UQAC

Mohamed Nabil Esmail, ing.,

Université Concordia

François Godard, ing., UQAT

John E. Gruzleski, ing.,

Université McGill

André Jacques, UQAR

Ahmed Lakhsasi, ing., UQO

Robert L. Papineau, ing.,

École Polytechnique

Jean Sérodes, ing.,

Université Laval

Mathieu Leblanc, CoFIQ

**Louise Quesnel, ing.**

Substitut de

Gaétan Lefebvre :

**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

Secrétaire :

Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>

Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>

Personne-ressource : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

### COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

#### Mandat

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

#### Composition

Président : Pierre Desjardins, ing.

Membres : Yvan Asselin, ing.

M<sup>e</sup> Gabriel Michaud

Secrétaire : Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>

Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>

Personne-ressource : Lise Théberge

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

### COMITÉ DES EXAMINATEURS

#### Mandat

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir, de même que celui de désigner le président.

#### Composition

Président : Luc Lefebvre, ing.

Membres : Michel Bilodeau, ing.

Terrill Fancott, ing.

Pierre Frattolillo, ing.

Ferhat Khendek, ing.<sup>1</sup>

Leslie Landsberger, ing.<sup>2</sup>

Denis Laurendeau, ing.

Van Ngan Lê, ing.

Pierre Lemieux, ing.

Roger Martin, ing.

Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire : Nicole Lévis

Personnes-ressources : Louise Chétrit

Martine Mercader

1. En fonction depuis le 16 janvier 2004.

2. En fonction jusqu'au 16 janvier 2004.

# Comités et groupes de travail

## COMITÉ DES FINANCES

### Mandat

- Vérifier les dépenses et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés;
- Notifier toute dépense non prévue au budget;
- Vérifier les demandes de subsides des Sections régionales;
- Ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre;
- Collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- Étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

### Composition

Président : **Christian F. Arsenault, ing.**  
Membres : **Madeleine Baril**

**Micheline Crevier, ing.**  
**Paul Daoust, ing.**  
**Christian Richard, ing.**  
**Georges Roy, pharm.**

Secrétaire : **Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>**  
**Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>**

Personne-ressource : **Michèle C. Dumais, CA**

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

## COMITÉS POLITIQUES AD HOC

### COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

#### Mandat

Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre.

#### Composition

Président :

**Gaétan Lefebvre, ing.**

Membres :

**André C. Beaulieu, ing.**

**François P. Granger, ing.**

Yves Lavoie, ing. (Richelieu)

Martin Lelièvre, ing.

(Outaouais)

**Florent Meloche, ing.**

France Vallée, ing. (Mauricie)

Sid Zerbo, ing. (Régionale des

ingénieurs de Montréal)

Secrétaire :

Lise Théberge

Personne-ressource :

Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>

Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

### COMITÉ D'ÉVALUATION DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### Mandat

- Définir une grille d'évaluation du titulaire du poste de secrétaire et directeur général;
- Définir le processus d'évaluation et en assurer la réalisation, en vue de faire rapport au Bureau.

#### Composition

Président :

**Gaétan Lefebvre, ing.**

Membres :

**Christian F. Arsenault, ing.**

**Madeleine Baril**

**Louis Fortin, ing.**

**Gaétan Samson, ing.**

Secrétaire :

Lise Théberge

### COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

#### Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

#### Composition

Présidente :

**Louise Quesnel, ing.**

Membres :

Louis Cloutier, ing.

Denis Giroux

Fassi Kafyeke, ing.

Gérard Lachiver, ing.

Bernard Morneau, ing.

Jean-Pierre Pruneau, ing.

Secrétaire :

Robert Loiselle

#### **COMITÉ DE LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL** **Mandat**

Analyser les options d'achat, de location ou de construction des locaux du Siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de présenter une proposition jugée adéquate aux instances décisionnelles.

#### **Composition**

|                      |                                                                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président :          | <b>Christian F. Arsenault, ing.</b>                                                                                                                 |
| Membres :            | <b>Guy Arbour, ing.</b><br><b>André Collin, ing.</b><br><b>Louis Fortin, ing.</b><br><b>Gaétan Lefebvre, ing.</b><br><b>Christian Richard, ing.</b> |
| Secrétaire :         | Michel Dagenais, ing. <sup>1</sup><br>Denis Leblanc, ing. <sup>2</sup>                                                                              |
| Personne-ressource : | Diane Le Tarte                                                                                                                                      |
| Conseillers :        | Staubach<br>Noël Auclair Designers                                                                                                                  |

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

#### **COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA** **SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE** **Mandat**

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2004 - 2007 de la surveillance de la pratique illégale qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

#### **Composition**

|                      |                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président :          | <b>Paul Daoust, ing.</b>                                                                                                                                                           |
| Membres :            | <b>Henri-Paul Bourgeois, t.s.</b><br><b>Micheline Crevier, ing.</b><br><b>M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.</b><br><b>Georges Roy, pharm.</b><br><b>Gaétan Tremblay, ing.</b> |
| Secrétaire :         | Claude Lizotte, ing.                                                                                                                                                               |
| Personne-ressource : | Gabriel Richard, ing.                                                                                                                                                              |

#### **COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR** **L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE** **Mandat**

En vue de mieux assurer la protection du public, réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie de protection minimale ; la couverture de cinq années ; les domaines non assurables ; le *moonlighting* ; les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

#### **Composition**

|                        |                                                                                 |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Président :            | <b>Gaétan Samson, ing.</b>                                                      |
| Membres :              | <b>Micheline Crevier, ing.</b><br><b>M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.</b> |
| Secrétaire :           | Claude Lizotte, ing.                                                            |
| Personnes-ressources : | Pierrette Bourget<br>Édith Girard, ing.                                         |

#### **COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES** **AFFAIRES DU BUREAU** **Mandat**

- Revoir le Règlement sur les affaires du Bureau en tenant compte de tous les documents officiels s'appliquant ;
- Prévoir un mécanisme pour préparer la relève au sein du Comité administratif et à la présidence ;
- Revoir le processus de gestion des huis clos et des inscriptions de dissidences aux procès-verbaux ;
- Revoir le rôle des vice-présidents en regard du suivi des comités, de la défense des propositions et de la présidence des assemblées ;
- Veiller à ce que le Bureau, lorsqu'il crée des comités (permanents, statutaires, *ad hoc*), inclue clairement leur mandat et précise leur composition, le budget disponible ainsi que le ou les responsables politiques ;
- Revoir les pouvoirs délégués au C.A. afin que son rôle soit d'orienter et de suivre les travaux des comités et d'assurer une veille des sujets.

#### **Composition**

|                      |                                                                        |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Président :          | <b>François P. Granger, ing.</b>                                       |
| Membres :            | <b>Micheline Crevier, ing.</b><br><b>Claude Martineau, ing.</b>        |
| Secrétaire :         | Michel Dagenais, ing. <sup>1</sup><br>Denis Leblanc, ing. <sup>2</sup> |
| Personne-ressource : | M <sup>e</sup> Louise Laurendeau                                       |

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

#### **COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR** **LES ÉLECTIONS** **Mandat**

- Assurer l'équité et la transparence dans le processus électoral ;
- Revoir le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

#### **Composition**

|                      |                                                                        |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Président :          | <b>Claude Martineau, ing.</b>                                          |
| Membres :            | <b>Micheline Crevier, ing.</b><br>M <sup>e</sup> Richard Nichols, ing. |
| Secrétaire :         | Michel Dagenais, ing. <sup>1</sup><br>Denis Leblanc, ing. <sup>2</sup> |
| Personne-ressource : | M <sup>e</sup> Louise Laurendeau                                       |

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

#### **COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION** **Mandat**

Orienter la partie patronale à la table des négociations de la première convention collective, dans le cadre des relations de travail avec le personnel syndiqué de l'Ordre.

#### **Composition**

|           |                                                                              |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------|
| Membres : | <b>Gaétan Lefebvre, ing.</b><br>Denis Leblanc, ing.<br>Michel Dagenais, ing. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------|

# Comités et groupes de travail

## COMITÉ DE SÉLECTION DES FIRMES D'INGÉNIEURS

### Mandat

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base de la soumission dont le prix est le plus bas et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

### Composition

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : **André C. Beaulieu, ing.**  
Jean-Pierre Brunet, ing.  
**Louis Fortin, ing.**  
Jean-Guy Giguère, ing.  
**Gaétan Tremblay, ing.**  
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>  
Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>  
Personne-ressource : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

## COMITÉ DE SÉLECTION DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Mandat

Reprendre le processus de recrutement du secrétaire et directeur général, à l'étape de la sélection des candidats, à partir des éléments suivants :

- Retenir les services d'une ressource externe pour les entrevues;
- Procéder aux entrevues;
- Présenter au Bureau une liste de trois candidats, accompagnée de leur dossier et recommander l'un des trois candidats.

### Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**  
Membres : **Madeleine Baril**  
**André C. Beaulieu, ing.**  
**François P. Granger, ing.**  
**Christian Richard, ing.**

Secrétaire et  
personne-ressource : Lise Thériège

## COMITÉ DU FONDS DE DÉFENSE EN MATIÈRE DÉONTOLOGIQUE

### Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

### Composition

Président : **Claude Martineau, ing.**  
Membres : Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>  
Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>  
**Georges Roy, pharm.**  
**Gaétan Tremblay, ing.**

Membre et  
secrétaire : Claude Lizotte, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

## COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

### Mandat

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

### Composition

Président : Charles Terreault, ing.  
Membres : **Gérald André, ing.<sup>1</sup>**  
**Guy Arbour, ing.**  
**Micheline Bétournay, ing.<sup>2</sup>**  
Bernard Boire, ing.<sup>3</sup>  
Daniel Boismenu<sup>10</sup>  
Michel Dagenais, ing.<sup>6</sup>  
Danielle Frank, ARP<sup>8</sup>  
Ottavio Galella, ing.<sup>1</sup>  
Guiseppe Indelicato, ing.<sup>4</sup>  
Renaud Lapierre, ing.  
Denis Leblanc, ing.<sup>7</sup>  
Christian Roy, ing.  
Jean-Pierre Sauriol, ing.<sup>5</sup>  
Geneviève Terreault<sup>9</sup>  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.  
Personnes-ressources : Danielle Frank, ARP  
Jean-Claude Michaud

1. En fonction depuis août 2003.

2. En fonction depuis septembre 2003.

3. En fonction depuis avril 2003.

4. En fonction jusqu'en juin 2003.

5. En fonction jusqu'en janvier 2004.

6. En fonction jusqu'au 10 novembre 2004.

7. En fonction depuis le 10 novembre 2004.

8. En fonction jusqu'en septembre 2003.

9. En fonction jusqu'en mars 2004.

10. En fonction depuis mars 2004.

## COMITÉ FEMMES EN INGÉNIEURIE

### Mandat

- Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession par le biais d'études et d'analyses;
- Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

### Composition

Présidente : Claire Deschênes, ing.  
Membres : **Madeleine Baril**  
Sylvie Barrette, ing. jr  
Diane Bégin, ing.<sup>1</sup>  
Marie Bernier-Roy, ing. jr<sup>2</sup>  
Isabelle Fortier, ing.  
Lorraine Marsolais, ing.<sup>3</sup>  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. En fonction jusqu'en février 2004.

2. En fonction depuis septembre 2003.

3. En fonction depuis avril 2003.

## COMITÉ AD HOC SUR LE CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS

### Mandat

- Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI pour favoriser un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et une meilleure connaissance des préoccupations du CCI;
- Assister les représentants de l'Ordre au CCI et préparer leurs interventions sur toute question d'intérêt pour l'Ordre.

### Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**  
Membres : **André C. Beaulieu, ing.**  
**Zaki Ghavitian, ing.**  
Chantal Guay, ing.  
**Claude Martineau, ing.**  
**Georges Roy, pharm.**  
**Gaétan Tremblay, ing.**  
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>  
Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>  
Personne-ressource : Claude Lizotte, ing.

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

## COMITÉ SUR LE PLAN DE COMMUNICATION DE L'ORDRE

### Mandat

- Participer à la réflexion et faire des recommandations aux instances dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique global de communication, inscrit au Menu corporatif des activités de l'Ordre;
- Proposer une approche stratégique, établir l'objectif principal et les objectifs spécifiques, le ou les axes de communication ainsi que les publics cibles du Plan de communication;
- Évaluer la pertinence d'aller en appel d'offres pour l'élaboration du Plan de communication.

### Composition

Membres : **Madeleine Baril**  
Sylvain Brouillard, ing.  
**François P. Granger, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Christian Richard, ing.**  
Membre et secrétaire : Daniel Boismenu

## COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

### COMITÉ DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

#### Mandat

Suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs proposées par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, son cabinet ou par l'Office des professions du Québec, et s'assurer que la Loi encadre adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

#### Composition

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**  
Membres : **Christian F. Arseneault, ing.**  
**Madeleine Baril**  
**Claude Martineau, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Secrétaire : Michel Dagenais, ing.<sup>1</sup>  
Denis Leblanc, ing.<sup>2</sup>  
Conseiller : M<sup>e</sup> Jules Brière

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

### COMITÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'ORDRE

#### Mandat

Étudier la faisabilité des recommandations du consultant; recommander aux instances les améliorations à apporter au site Web de l'Ordre pour faire en sorte que les membres et le public soient mieux informés.

#### Composition

Président : **Christian Richard, ing.**  
Membres : Sylvain Brouillard, ing.  
**François P. Granger, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
Membre et secrétaire : Daniel Boismenu<sup>3</sup>  
Danielle Frank, ARP<sup>1</sup>  
Geneviève Terreault<sup>2</sup>  
Personne-ressource : Marie-Angèle Gagnon, Adm.A.<sup>4</sup>

1. En fonction jusqu'en septembre 2003.

2. En fonction jusqu'en mars 2004.

3. En fonction depuis mars 2004.

4. En fonction depuis septembre 2003.

### COMITÉ DES CODES TECHNIQUES

#### Mandat

Conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration ou à la modification de codes et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets. Le Comité n'intervient qu'à la demande, c'est-à-dire lorsque des projets sont soumis à l'Ordre.

#### Composition

Président : **André C. Beaulieu, ing.**  
Membres : Jacques Fortier, ing.  
Gilles Marcotte, ing.  
Pierre Sauvé, ing.  
Antoine Tabet, ing.  
Gérald Taliana, ing.  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

# Comités et groupes de travail

## COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### Mandat

- Revoir ce qui a déjà été fait par la permanence en matière de technologies de l'information;
- Participer à la démarche avec la permanence, à la suite des appels d'offres et du diagnostic du système informatique de l'Ordre présentés aux instances de l'Ordre;
- Établir une stratégie et des étapes de réalisation;
- Faire des recommandations au Bureau sur un plan d'implantation d'une plate-forme technologique s'il y a lieu.

### Composition

Membres : **François P. Granger, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Christian Richard, ing.**  
Personne-ressource : Michèle C. Dumais, CA

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DES INGÉNIEURS

### Mandat

Contribuer à la planification de l'implantation de la signature numérique pour les membres de l'Ordre.

### Composition

Président : **Christian Richard, ing.**  
Membres : Réjean Berthiaume, ing.  
Yves Lavoie, ing.  
Jean LeDuc  
Sylvain Gagnon  
Yves Pigeon, ing.

Membre et secrétaire : Claude Lizotte, ing.

## GROUPES AD HOC

### COMITÉ D'ORGANISATION DE L'ATELIER OIQ-OCDE SUR LA FORMATION DES INGÉNIEURS EN GESTION DES RISQUES

#### Mandat

Approuver, coordonner et contrôler la planification, l'organisation et le déroulement de l'atelier, conformément à l'objectif établi et aux orientations approuvées par l'OCDE et en concertation avec les partenaires.

#### Composition

Président : Robert Loïselle  
Membres : Catherine Berthod, ing.  
D. Wayne Bissett, P.Eng.  
Richard Chabot  
Tom Foote  
Marie-Chantal Huet  
Jean-Paul Lacoursière, ing.  
Marc Lavallée

### GROUPE AD HOC DE RÉFLEXION SUR L'ANALYSE COMPARATIVE EN MATIÈRE DE COTISATION

#### Mandat

- Faire une analyse comparative complète des cotisations (niveau actuel, taux d'augmentation annuel, etc.) des autres ordres professionnels québécois et des associations d'ingénieurs des autres provinces;
- Évaluer le coût réel actuel pour un membre compte tenu des avantages offerts par SERVIQ et FÉRIQUE;
- Faire une recommandation quant au niveau de cotisation souhaitable par les membres afin de guider le Bureau relativement à la cotisation pour les trois ou les cinq prochaines années.

#### Composition

Président : **Claude Martineau, ing.**  
Membres : **Micheline Bétournay, ing.**  
Étienne Couture, ing.  
**Micheline Crevier, ing.**  
**Paul Daoust, ing.**  
**Florent Meloche, ing.**  
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.  
Personne-ressource : Lise Théberge

### GROUPE AD HOC SUR LA SITUATION DES INGÉNIEURS AUTOCHTONES

#### Mandat

- Analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession;
- Contribuer à la promotion de la profession d'ingénieur au sein de la communauté autochtone, en concertation avec d'autres partenaires;
- Sensibiliser les différents intervenants socio-économiques au potentiel professionnel et socioculturel qu'offre ce groupe spécifique d'ingénieurs;
- Faire des recommandations dans ce sens.

#### Composition

Président : Martin Desgagné, ing.  
Membres : Roland Charneux, ing.  
Marc Lalande, ing.  
Jean-François Picard, ing.  
Personne-ressource : Danielle Frank, ARP

## COMITÉS CONJOINTS

### COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

#### Mandat

- Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs;
- Informar les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et en discuter avec eux;
- Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue;
- Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires;
- Assurer la pérennité des travaux du Comité.

#### Composition

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres :    | <b>Gaétan Lefebvre, ing.</b><br>Ordre des ingénieurs du Québec<br>Johanne Desrochers, c.a.e.<br>Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)<br>Éric Boivin, ing.<br>Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)<br>Michel Gagnon, ing.<br>Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)<br>Ramzi Chahine, ing.<br>Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)<br>Robert Millette, ing.<br>Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM) |
| Secrétaire : | Michel Dagenais, ing. <sup>1</sup><br>Denis Leblanc, ing. <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

1. En fonction jusqu'au 10 novembre 2003.

2. En fonction depuis le 10 novembre 2003.

### COMITÉ CONJOINT OIQ-AICQ

#### Mandat

Poursuivre le dossier des impacts du projet de loi 169 concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

#### Composition

|                      |                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Président :          | <b>Gaétan Samson, ing.</b>                                            |
| Membres :            | Réjean Berthiaume, ing.<br>Michel Dagenais, ing.<br>Yves Pigeon, ing. |
| Secrétaire :         | Claude Lizotte, ing.                                                  |
| Personne-ressource : | M <sup>re</sup> Louise Laurendeau                                     |

## JURYS

### JURY DU GRAND PRIX D'EXCELLENCE

|           |                                                                                                                                                         |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres : | <b>Christian F. Arsenault, ing.</b><br>Michel Dagenais, ing.<br>Giuseppe Indelicato, ing.<br><b>Gaétan Lefebvre, ing.</b><br><b>Gaétan Samson, ing.</b> |
| Lauréat : | René Dufour, ing.                                                                                                                                       |

### JURY DU PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT

|           |                                                                                                                                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres : | <b>Christian F. Arsenault, ing.</b><br>Denis Leblanc, ing.<br><b>Gaétan Lefebvre, ing.</b><br><b>Claude Martineau, ing.</b><br><b>M<sup>re</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.</b> |
| Lauréat : | Pierre Sauvé, ing.                                                                                                                                                            |

### JURY DU PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE

|                        |                                                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jury provincial        |                                                                                                                  |
| Président :            | <b>Gaétan Lefebvre, ing.</b>                                                                                     |
| Membres :              | <b>André C. Beaulieu, ing.</b><br>Michel Dagenais, ing.<br><b>Paul Daoust, ing.</b><br><b>Louis Fortin, ing.</b> |
| Lauréats :             |                                                                                                                  |
| 1 <sup>er</sup> prix : | Alexandre April,<br>Université Laval                                                                             |
| 2 <sup>e</sup> prix :  | Hugo Breton,<br>École Polytechnique                                                                              |
| 3 <sup>e</sup> prix :  | Julie Bellerose,<br>Université McGill                                                                            |

# AFFAIRES PROFESSIONNELLES



*« Les Affaires professionnelles représentent l'une des principales facettes par lesquelles nous assurons la protection du public. »*

*Jean-Marie Mathieu, ing.  
Vice-président aux Affaires professionnelles*

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers récurrents ou ponctuels qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

La Direction répond aux demandes de renseignements des membres, du public et des organismes associatifs ou gouvernementaux. Ces demandes portent sur l'exercice de la profession et la responsabilité qui s'y rattache; elles proviennent autant du Québec que de tout le Canada, voire de l'étranger.

À cet effet, la Direction voit à élaborer les méthodes de contrôle, ainsi que les mesures administratives, préventives et correctives, qui lui permettront de bien assumer son mandat.

Dans les divers secteurs d'activités des ingénieurs, la Direction voit à la sensibilisation de nombreux intervenants, tant membres que non-membres de l'Ordre. Enfin, elle entreprend les poursuites pénales à la suite des enquêtes concluantes du Service de la surveillance de la pratique illégale, c'est-à-dire quand elle peut établir une preuve hors de tout doute raisonnable d'une infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs.

Sommairement, voici le mandat de chacun des services de la Direction :

Le Service de l'admission voit au traitement des demandes de permis d'exercice des candidats qui détiennent un diplôme reconnu par le gouvernement, de même qu'au traitement des demandes d'équivalence de diplôme et de formation étudiées par le Comité des examinateurs. Le Service voit également à l'administration des programmes d'examens d'admission.

Le Service de l'inscription met en application les décisions relatives à la délivrance des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe aussi de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels.

Le Service de soutien aux nouveaux membres est responsable du Programme de parrainage, de l'examen professionnel et de l'évaluation de l'expérience. L'accomplissement de ces activités permet aux ingénieurs juniors et stagiaires d'obtenir le permis d'ingénieur avec plein droit d'exercice de la profession. Les conférences sur la profession données dans les facultés et écoles de génie ainsi que le secrétariat du Comité de liaison CODIQ-OIQ-CoFIQ relèvent aussi de sa responsabilité.

Le Service de l'inspection professionnelle assure la mise à jour, l'exécution et l'administration du Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession par l'entremise de ses inspecteurs. Il coordonne les enquêtes particulières qui découlent des décisions du Comité d'inspection professionnelle (CIP) et il encadre les enquêteurs et experts dans leurs enquêtes. Le Service est également responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité administratif qui font suite aux recommandations du CIP à l'égard de certains ingénieurs.

Le Service de la surveillance de la pratique illégale établit et applique un plan triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale. Il coordonne et exécute les interventions de sensibilisation, de contrôle et de coercition prévues au plan d'action élaboré avec le Groupe *ad hoc* du Programme de surveillance de la pratique illégale. Il supervise la réalisation des enquêtes et assure la coordination des poursuites pénales qui en découlent.

Le Service du développement professionnel supervise les dossiers relatifs au maintien et au développement des compétences professionnelles des ingénieurs. Il est responsable de l'application de la politique de développement professionnel de l'Ordre et, à ce titre, il voit à concevoir des programmes de formation qui répondent à certains besoins des ingénieurs, tels que la gestion des risques. Il intervient dans des projets stratégiques, par exemple celui du positionnement de la profession et de l'Ordre ou en ce qui concerne le développement du concept de professionnalisme, et s'occupe du secrétariat du Comité de formation de l'Ordre.

## ADMISSION

### ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent démontrer qu'ils détiennent soit un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre, soit une formation ou un diplôme jugé équivalent par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ses pouvoirs en matière d'admission. Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées, et ce, en accord avec le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec et les Normes d'évaluation des candidats à l'admission.

Le Règlement prévoit qu'un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme ayant reçu l'agrément du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou d'un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BICAPI et avec lequel une entente de reconnaissance mutuelle a été conclue. À ce jour, de telles ententes ont été signées avec des organismes habilités aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, à Hong Kong et en France. Le Règlement prévoit par ailleurs que dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente de travail et de la réussite des examens prescrits.

### NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 2 851 nouvelles demandes de permis ont été acheminées à l'Ordre. De celles-ci, 1 950 provenaient de diplômés en génie du Québec, 103 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 798 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Les trois pays d'où proviennent le plus de diplômés de l'étranger sont la France, la Roumanie et l'Algérie. Mentionnons que 34 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

### COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 2 383 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 1 739 provenaient de titulaires d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement. Toutes les autres demandes ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. 169 demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 102 d'une recommandation d'équivalence de formation. Les 373 demandes restantes se répartissent comme suit : 340 candidats ont été admis aux examens de contrôle<sup>1</sup>, 30 aux examens de formation<sup>2</sup>, un a été convoqué à subir une entrevue. Dans deux cas, le Comité des examinateurs a recommandé au Comité administratif de refuser la demande d'équivalence.

Au cours des neuf séances qu'il a tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 185 révisions de dossiers et à 366 études de résultats aux examens.

### EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 201 candidats à l'admission se sont présentés à 85 examens à la session de mai, et 165 candidats se sont présentés à 66 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 499 examens, et le taux de réussite a été de 70 %.

### DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 197 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 739 avaient un diplôme québécois en génie reconnu par le gouvernement, 152 un diplôme reconnu équivalent et 306 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 91 étaient diplômés de programmes québécois agréés mais non encore reconnus par le gouvernement, 197 avaient complété une prescription d'examens de contrôle (187) ou de formation (10), les 18 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience ou de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

### ÉVALUATIONS NON OFFICIELLES

Le Service de l'admission a également le mandat d'appliquer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 2003-2004, le Service de l'admission a étudié 59 demandes d'évaluation non officielles. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

1. Examens de contrôle : examens imposés aux titulaires d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.

2. Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme en génie, mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.

# Affaires professionnelles

## INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux suivants (1 à 7) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du Service au 31 mars 2004.

TABEAU 1

### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

|                                             | Nombre        | % du total des membres |
|---------------------------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Exerçant leur profession</b>             |               |                        |
| Ingénieurs                                  | 35 642        | 74,2                   |
| Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires  | 8 447         | 17,6                   |
| Membres temporaires pour un an <sup>1</sup> | 6             | -                      |
| Permis restrictifs                          | 4             | -                      |
| <b>Total</b>                                | <b>44 099</b> | <b>91,8</b>            |
| <b>N'exerçant pas leur profession</b>       |               |                        |
| Invalidité permanente                       | 64            | 0,1                    |
| À vie                                       | 133           | 0,3                    |
| À la retraite                               | 3 727         | 7,8                    |
| Suspendu                                    | 1             | -                      |
| <b>Total</b>                                | <b>3 925</b>  | <b>8,2</b>             |
| <b>TOTAL DES MEMBRES</b>                    | <b>48 024</b> | <b>100</b>             |

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABEAU 2

### RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

|                                                               | Femmes     | Hommes       | Nombre       | % du groupe |
|---------------------------------------------------------------|------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>Ingénieurs juniors</b>                                     |            |              |              |             |
| Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces | 320        | 1 523        | 1 843        | 88,3        |
| Diplômés en génie d'établissements étrangers                  | 31         | 210          | 241          | 11,5        |
| Non-diplômés en génie, après examens                          | 0          | 4            | 4            | 0,2         |
| <b>Total des ingénieurs juniors</b>                           | <b>351</b> | <b>1 737</b> | <b>2 088</b> | <b>100</b>  |
| <b>Ingénieurs stagiaires</b>                                  |            |              |              |             |
| Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces | 13         | 47           | 60           | 93,8        |
| Non-diplômés en génie, après examens                          | 1          | 3            | 4            | 6,2         |
| <b>Total des ingénieurs stagiaires</b>                        | <b>14</b>  | <b>50</b>    | <b>64</b>    | <b>100</b>  |
| <b>Ingénieurs</b>                                             |            |              |              |             |
| Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces | 3          | 13           | 16           | 84,2        |
| Diplômés en génie d'établissements étrangers                  | 0          | 2            | 2            | 10,5        |
| Non-diplômés en génie, après examens                          | 0          | 1            | 1            | 5,3         |
| <b>Total des ingénieurs</b>                                   | <b>3</b>   | <b>16</b>    | <b>19</b>    | <b>100</b>  |
| <b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>                    | <b>368</b> | <b>1 803</b> | <b>2 171</b> |             |

TABLEAU 3

**A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU**

|                       | Inscriptions | %          | Réinscriptions | %          | Retraits*    | %          |
|-----------------------|--------------|------------|----------------|------------|--------------|------------|
| Ingénieurs juniors    | 2 088        | 96,2       | 180            | 17,1       | 192          | 12,0       |
| Ingénieurs stagiaires | 64           | 2,9        | 137            | 13,0       | 301          | 18,8       |
| Ingénieurs            | 19           | 0,9        | 734            | 69,9       | 1 105        | 69,2       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 171</b> | <b>100</b> | <b>1 051</b>   | <b>100</b> | <b>1 598</b> | <b>100</b> |

| *Motifs des retraits                | Ingénieurs   | Ingénieurs juniors | Ingénieurs stagiaires |
|-------------------------------------|--------------|--------------------|-----------------------|
| Démissions                          | 99           | 9                  | 6                     |
| Retraits pour non-paiement          | 902          | 183                | 293                   |
| Radiations pour cause disciplinaire | 2            | 0                  | 0                     |
| Décès                               | 102          | 0                  | 2                     |
| <b>Total</b>                        | <b>1 105</b> | <b>192</b>         | <b>301</b>            |

**B. PERMIS TEMPORAIRES<sup>1</sup>**

|                          | Accordés | Renouvelés |
|--------------------------|----------|------------|
| Ingénieurs du Canada     | 137      | 32         |
| Ingénieurs de l'étranger | 15       | 7          |

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE**

|                                             | 2003-2004                 |                        |                                        |
|---------------------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------------------------|
|                                             | Nombre de membres         | % du total des membres | % de variation par rapport à 2002-2003 |
| <b>Selon les régions électorales</b>        |                           |                        |                                        |
| Montréal                                    | 30 003                    | 62,5                   | 3,7                                    |
| Québec                                      | 6 256                     | 13,0                   | 4,6                                    |
| Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec      | 2 116                     | 4,4                    | 3,3                                    |
| Estrie                                      | 1 560                     | 3,2                    | 7,7                                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                     | 1 508                     | 3,1                    | 2,6                                    |
| Est-du-Québec                               | 1 099                     | 2,3                    | 6,1                                    |
| Outaouais                                   | 1 091                     | 2,3                    | 3,5                                    |
| Abitibi-Témiscamingue                       | 702                       | 1,5                    | 2,2                                    |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>44 335<sup>1</sup></b> | <b>92,3</b>            | <b>3,9</b>                             |
| <b>Selon le domicile</b>                    |                           |                        |                                        |
| Membres domiciliés au Québec                | 44 335                    | 92,3                   |                                        |
| Membres domiciliés hors du Québec           |                           |                        |                                        |
| Ontario                                     | 1 717                     | 3,6                    | 0,2                                    |
| Alberta                                     | 188                       | 0,4                    | (6,9)                                  |
| Colombie-Britannique                        | 183                       | 0,4                    | 1,1                                    |
| Autres provinces et territoires             | 198                       | 0,4                    | 8,8                                    |
| États-Unis                                  | 808                       | 1,7                    | (2,4)                                  |
| Autres pays                                 | 595                       | 1,2                    | (6,6)                                  |
| Total des membres domiciliés hors du Québec | 3 689                     | 7,7                    | (1,5)                                  |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b>                       | <b>48 024</b>             | <b>100</b>             | <b>3,5</b>                             |

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

# Affaires professionnelles

TABEAU 5

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

|                                | Ingénieurs | Ingénieurs juniors | Ingénieurs stagiaires | Membres à vie, retraités, invalides permanents et suspendus | 2003-2004 |                        | 2002-2003 |                        | % de variation par rapport à 2002-2003 |
|--------------------------------|------------|--------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------|-----------|------------------------|-----------|------------------------|----------------------------------------|
|                                |            |                    |                       |                                                             | Total     | % du total des membres | Total     | % du total des membres |                                        |
| Sections régionales            |            |                    |                       |                                                             |           |                        |           |                        |                                        |
| Montréal (RIM)                 | 9 882      | 2 030              | 1 283                 | 1 249                                                       | 14 444    | 30,1                   | 14 009    | 30,2                   | 3,1                                    |
| Plein-Sud                      | 6 218      | 596                | 436                   | 650                                                         | 7 900     | 16,5                   | 7 635     | 16,5                   | 3,5                                    |
| Québec et Chaudière-Appalaches | 4 540      | 647                | 407                   | 620                                                         | 6 214     | 12,9                   | 5 933     | 12,8                   | 4,7                                    |
| Laval-Laurentides              | 3 914      | 425                | 405                   | 415                                                         | 5 159     | 10,8                   | 4 894     | 10,5                   | 5,4                                    |
| Cantons-de-l'Est               | 1 705      | 254                | 194                   | 165                                                         | 2 318     | 4,8                    | 2 177     | 4,7                    | 6,5                                    |
| Outaouais                      | 1 373      | 139                | 116                   | 153                                                         | 1 781     | 3,7                    | 1 735     | 3,7                    | 2,7                                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean        | 1 229      | 134                | 81                    | 64                                                          | 1 508     | 3,1                    | 1 470     | 3,2                    | 2,6                                    |
| Mauricie                       | 1 148      | 130                | 90                    | 124                                                         | 1 492     | 3,1                    | 1 449     | 3,1                    | 3,0                                    |
| Lanaudière                     | 988        | 145                | 85                    | 86                                                          | 1 304     | 2,7                    | 1 254     | 2,7                    | 4,0                                    |
| Drummond                       | 611        | 117                | 70                    | 34                                                          | 832       | 1,7                    | 801       | 1,7                    | 3,9                                    |
| Abitibi-Témiscamingue          | 566        | 74                 | 44                    | 18                                                          | 702       | 1,5                    | 687       | 1,5                    | 2,2                                    |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie     | 434        | 71                 | 41                    | 30                                                          | 576       | 1,2                    | 533       | 1,2                    | 8,1                                    |
| Richelieu                      | 243        | 22                 | 12                    | 25                                                          | 302       | 0,6                    | 286       | 0,6                    | 5,6                                    |
| Mingan                         | 207        | 28                 | 13                    | 4                                                           | 252       | 0,5                    | 242       | 0,5                    | 4,1                                    |
| Manicouagan                    | 159        | 23                 | 7                     | 5                                                           | 194       | 0,4                    | 188       | 0,4                    | 3,2                                    |
| Aucune Régionale <sup>1</sup>  | 2 435      | 154                | 174                   | 283                                                         | 3 046     | 6,4                    | 3 107     | 6,7                    | (2,0)                                  |
| TOTAL                          | 35 652     | 4 989              | 3 458                 | 3 925                                                       | 48 024    | 100                    | 46 400    | 100                    | 3,5                                    |

1. Domiciliés hors du Québec

TABEAU 6

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

|                                 | 2003-2004     |            | 2002-2003     |            |               |            |
|---------------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
|                                 | Nombre        | %          | Nombre        | %          |               |            |
| <b>Selon le sexe</b>            |               |            |               |            |               |            |
| Femmes                          | 5 026         | 10,5       | 4 736         | 10,2       |               |            |
| Hommes                          | 42 988        | 89,5       | 41 664        | 89,8       |               |            |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>48 024</b> | <b>100</b> | <b>46 400</b> | <b>100</b> |               |            |
|                                 |               |            |               |            |               |            |
|                                 | Femmes        |            | Hommes        |            | Total         |            |
|                                 | Nombre        | %          | Nombre        | %          | Nombre        | %          |
| <b>Selon l'âge et le sexe</b>   |               |            |               |            |               |            |
| 29 ans et moins                 | 1 157         | 23,0       | 4 939         | 11,5       | 6 096         | 12,7       |
| De 30 à 39 ans                  | 2 595         | 51,5       | 12 513        | 29,1       | 15 108        | 31,4       |
| De 40 à 49 ans                  | 1 042         | 20,7       | 12 204        | 28,4       | 13 246        | 27,6       |
| De 50 à 59 ans                  | 202           | 4,0        | 7 371         | 17,1       | 7 573         | 15,8       |
| 60 ans et plus                  | 40            | 0,8        | 5 961         | 13,9       | 6 001         | 12,5       |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>5 036</b>  | <b>100</b> | <b>42 988</b> | <b>100</b> | <b>48 024</b> | <b>100</b> |
|                                 |               |            |               |            |               |            |
|                                 | Francophones  |            | Anglophones   |            | Total         |            |
|                                 | Nombre        | %          | Nombre        | %          | Nombre        | %          |
| <b>Selon l'âge et la langue</b> |               |            |               |            |               |            |
| 29 ans et moins                 | 5 770         | 13,6       | 326           | 6,0        | 6 096         | 12,7       |
| De 30 à 39 ans                  | 14 248        | 33,4       | 860           | 15,9       | 15 108        | 31,4       |
| De 40 à 49 ans                  | 12 104        | 28,4       | 1 142         | 21,1       | 13 246        | 27,6       |
| De 50 à 59 ans                  | 6 294         | 14,8       | 1 279         | 23,6       | 7 573         | 15,8       |
| 60 ans et plus                  | 4 191         | 9,8        | 1 810         | 33,4       | 6 001         | 12,5       |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>42 607</b> | <b>100</b> | <b>5 417</b>  | <b>100</b> | <b>48 024</b> | <b>100</b> |

TABLEAU 6 (suite)

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

|                                                           | Francophones  |            | Anglophones  |            | Total         |            |
|-----------------------------------------------------------|---------------|------------|--------------|------------|---------------|------------|
|                                                           | Nombre        | %          | Nombre       | %          | Nombre        | %          |
| <b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b> |               |            |              |            |               |            |
| Ingénieurs                                                | 34 665        | 81,4       | 4 893        | 90,3       | 39 558        | 82,4       |
| Ingénieurs juniors                                        | 4 667         | 10,9       | 340          | 6,3        | 5 007         | 10,4       |
| Ingénieurs stagiaires                                     | 3 275         | 7,7        | 184          | 3,4        | 3 459         | 7,2        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>42 607</b> | <b>100</b> | <b>5 417</b> | <b>100</b> | <b>48 024</b> | <b>100</b> |
| Femmes                                                    | 4 666         | 11,0       | 370          | 6,8        | 5 036         | 10,5       |
| Hommes                                                    | 37 941        | 89,0       | 5 047        | 93,2       | 42 988        | 89,5       |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>42 607</b> | <b>100</b> | <b>5 417</b> | <b>100</b> | <b>48 024</b> | <b>100</b> |
| Domiciliés au Québec                                      | 40 532        | 95,1       | 3 803        | 70,2       | 44 335        | 92,3       |
| Domiciliés hors du Québec                                 | 2 075         | 4,9        | 1 614        | 29,8       | 3 689         | 7,7        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>42 607</b> | <b>100</b> | <b>5 417</b> | <b>100</b> | <b>48 024</b> | <b>100</b> |

TABLEAU 7

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

(Nouvelle classification en cours, selon le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

|                                                                               | Nombre        | % du groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>Secteurs public et parapublic</b>                                          |               |             |
| Administration publique fédérale                                              | 1 176         | 2,4         |
| Administrations publiques provinciales et territoriales                       | 3 785         | 7,9         |
| Administrations publiques locales, municipales et régionales                  | 737           | 1,5         |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>5 698</b>  | <b>11,8</b> |
| <b>Secteur de la consultation</b>                                             |               |             |
| Services de génie                                                             | 5 852         | 12,2        |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>5 852</b>  | <b>12,2</b> |
| <b>Secteur de l'éducation</b>                                                 |               |             |
| Services d'enseignement                                                       | 1 619         | 3,4         |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>1 619</b>  | <b>3,4</b>  |
| <b>Autres secteurs</b>                                                        |               |             |
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse                                      | 24            | 0,1         |
| Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz                         | 259           | 0,5         |
| Services publics                                                              | 120           | 0,3         |
| Construction                                                                  | 852           | 1,8         |
| Fabrication (voir le détail au tableau 7 a) ci-après)                         | 12 541        | 26,1        |
| Commerce de gros                                                              | 1 217         | 2,5         |
| Commerce de détail                                                            | 67            | 0,1         |
| Transport et entreposage                                                      | 446           | 0,9         |
| Industrie de l'information et industrie culturelle                            | 1 144         | 2,4         |
| Finance et assurances                                                         | 173           | 0,4         |
| Services immobiliers et services de location et de location à bail            | 71            | 0,2         |
| Services professionnels, scientifiques et techniques                          | 1 965         | 4,1         |
| Gestion de sociétés et d'entreprises                                          | 33            | 0,1         |
| Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets | 107           | 0,2         |
| Soins de santé et assistance sociale                                          | 182           | 0,4         |
| Arts, spectacles et loisirs                                                   | 14            | -           |
| Hébergement et services de restauration                                       | 8             | -           |
| Autres services                                                               | 59            | 0,1         |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>19 282</b> | <b>40,2</b> |
| <b>Secteurs d'activité en cours de classification</b>                         | <b>8 542</b>  | <b>17,8</b> |
| <b>Sans emploi, aux études ou à la retraite</b>                               | <b>7 031</b>  | <b>14,6</b> |

# Affaires professionnelles

TABEAU 7 a)

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

|                                                                   | Nombre        | % du groupe |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>Détails du secteur fabrication</b>                             |               |             |
| Fabrication d'aliments                                            | 234           | 1,9         |
| Fabrication de boissons et de produits du tabac                   | 92            | 0,7         |
| Usines de textiles                                                | 44            | 0,4         |
| Usines de produits textiles                                       | 16            | 0,1         |
| Fabrication de vêtements                                          | 21            | 0,2         |
| Fabrication de produits en cuir et de produits analogues          | 23            | 0,2         |
| Fabrication de produits en bois                                   | 204           | 1,6         |
| Fabrication du papier                                             | 1 041         | 8,3         |
| Impression et activités connexes de soutien                       | 54            | 0,4         |
| Fabrication de produits du pétrole et du charbon                  | 340           | 2,7         |
| Fabrication de produits chimiques                                 | 597           | 4,8         |
| Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique             | 462           | 3,7         |
| Fabrication de produits minéraux non métalliques                  | 367           | 2,9         |
| Première transformation de métaux                                 | 1 026         | 8,2         |
| Fabrication de produits métalliques                               | 959           | 7,6         |
| Fabrication de machines                                           | 1 848         | 14,7        |
| Fabrication de produits informatiques et électroniques            | 2 117         | 16,9        |
| Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques | 688           | 5,5         |
| Fabrication de matériel de transport                              | 2 110         | 16,8        |
| Fabrication de meubles et de produits connexes                    | 100           | 0,8         |
| Activités diverses de fabrication                                 | 198           | 1,6         |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>12 541</b> | <b>100</b>  |

## ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

### APPLICATION DES ARTICLES 45 ET 45.1 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, huit personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

### APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, quatre nouveaux dossiers de membres ont été examinés. Ces dossiers ont été soumis pour décision. Il n'y avait pas lieu de prendre de mesures dans aucun de ces dossiers.

### ORDONNANCE D'EXAMEN MÉDICAL

Durant le présent exercice, un membre a fait l'objet d'une ordonnance d'examen médical en vertu de l'article 48 du Code des professions. Le Comité administratif a suspendu le membre de son droit d'exercer des activités professionnelles.

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, l'Ordre des ingénieurs du Québec et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiens, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec XL Insurance Company Limited, compagnie ayant racheté l'ancien fournisseur engagé dans ce programme. Le contrat conclu avec cette compagnie d'assurances est d'une durée de trois ans.

L'article 8.3.1 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, quoique entré en vigueur le 7 novembre 2002, a fait l'objet d'un projet de modification réglementaire afin de le retirer du Règlement, car le produit d'assurance dont il est question dans cet article n'est pas offert par les assureurs. L'Ordre est en attente de la publication de cette modification dans la *Gazette officielle du Québec*.

Un comité *ad hoc* a été créé dans le but de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment ce qui concerne les points suivants : la garantie minimale, la couverture de cinq ans, les domaines non assurables, la pratique privée occasionnelle (*moonlighting*) et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement.

## SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

### ENCADREMENT

Au 31 mars 2004, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 5 007 dossiers d'ingénieurs juniors et 3 459 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 8 466.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec en mars 2002, les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur junior doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont les suivantes :

- **Examen professionnel**

L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur junior s'est familiarisé avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

- **Expérience en génie**

L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 36 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur junior avec les divers aspects de la pratique du génie en vue d'atteindre l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

Le parrainage, un programme visant à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession, est désormais facultatif. Les ingénieurs juniors qui réaliseront le parrainage recevront un crédit d'expérience de huit mois. De plus, l'expérience en génie acquise pendant la seconde moitié du baccalauréat peut donner lieu à un crédit d'expérience allant jusqu'à quatre mois. Ainsi, la durée de la période d'apprentissage peut être de 24 mois après le baccalauréat.

## Affaires professionnelles

Soulignons également que le Règlement entré en vigueur en mars 2002 permet aux personnes qui ne peuvent faire la preuve d'une connaissance appropriée de la langue française de devenir membre à titre d'ingénieur junior. Toutefois, pour obtenir le permis d'ingénieur, l'exigence d'une connaissance appropriée du français demeure obligatoire.

### DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice écoulé, 141 ingénieurs juniors et 960 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

### SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des 11 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec.

Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année universitaire 2003-2004, 19 séances d'information ont été tenues.

Dans certains établissements, une avocate mandatée par l'Ordre traite, en seconde partie, des incidences juridiques, des responsabilités découlant de l'exercice de la profession et du contrat de travail.

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession, et notamment sur le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de 11 personnes nommées par le Bureau. Chacune d'elle possède un minimum de 20 ans d'expérience en génie et exerce dans différentes spécialités et domaines du génie (électricité, mécanique, industriel, protection incendie, structure, fondations, installations septiques, drainage et aménagement extérieur, appareils (vaisseaux) sous pression, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2003-2004, le CIP s'est réuni à 44 reprises, dont 20 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 728 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activité est présentée dans les tableaux 8 et 9 respectivement. À la suite de signalements reçus, un membre sans emploi et deux membres retraités ont été inspectés dans le cadre de l'exercice de la pratique en dehors de leurs emplois principaux déclarés, soit respectivement le chômage et la retraite. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis quatre cas au Bureau du syndic (tableau 10) et deux au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 11). Quatre cas ont été transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle.

Cette année, le CIP a poursuivi le projet-pilote au sein de la grande entreprise, amorcé en 2002-2003 à la suite des recommandations présentées par un groupe de travail au Bureau le 7 mai 2002. Ce projet-pilote s'avère à ce jour un franc succès. Il a notamment permis de régler certains cas où des personnes s'affichaient comme ingénieur sans être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ou qui exerçaient la profession d'ingénieur sans être sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur.

TABLEAU 8

**RÉPARTITION DES INSPECTIONS  
PROFESSIONNELLES SELON LES  
SECTIONS RÉGIONALES**

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue                | 10         |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie           | 8          |
| Cantons-de-l'Est                     | 88         |
| Drummond                             | 31         |
| Lanaudière                           | 20         |
| Laval-Laurentides                    | 27         |
| Manicouagan                          | 3          |
| Mauricie                             | 12         |
| Mingan                               | 3          |
| Outaouais                            | 13         |
| Plein-Sud                            | 142        |
| Québec et Chaudière-Appalaches       | 145        |
| Régionale des ingénieurs de Montréal | 208        |
| Richelieu                            | 9          |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean              | 9          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>728</b> |

TABLEAU 10

**DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC EN VERTU DE  
L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS**
**Type d'infraction**

|                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Signature et sceau malgré ses limitations imposées par le Comité administratif | 1        |
| Acceptation d'un mandat sans en avoir les compétences professionnelles         | 1        |
| Autres                                                                         | 2        |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>4</b> |

TABLEAU 12

**ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE**

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Enquêtes particulières en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2003 | 37 |
| Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice                | 28 |
| Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice            | 21 |
| Enquêtes actives au 31 mars 2004                              | 44 |

TABLEAU 9

**RÉPARTITION DES MEMBRES SOUMIS À UNE  
INSPECTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ  
ÉTABLI PAR LE MEMBRE AU MOMENT DE SON  
INSCRIPTION OU DE SA RÉINSCRIPTION AU  
TABLEAU DES MEMBRES EN 2003-2004**

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| Pratique privée en génie        | 183        |
| Entreprises privées             | 412        |
| Secteurs public et parapublic   | 97         |
| Pratique privée hors génie      | 3          |
| Entreprises privées hors génie  | 19         |
| En dehors de l'emploi principal | 12         |
| Sans emploi, retraité           | 2          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>728</b> |

TABLEAU 11

**DOSSIERS TRANSMIS AU SERVICE DE LA  
SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE EN  
VERTU DES ARTICLES 22 ET 26 DE LA LOI SUR  
LES INGÉNIEURS OU DE L'ARTICLE 32 DU CODE  
DES PROFESSIONS**
**Type d'infraction**

|                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| Exercice illégal de la profession d'ingénieur | 1        |
| Usurpation du sceau d'un ingénieur            | 1        |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>2</b> |

TABLEAU 13

**LIMITATIONS DU DROIT D'EXERCICE ET  
STAGES DE PERFECTIONNEMENT**

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Limitations en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2003 | 11 |
| Limitations imposées en cours d'exercice             | 23 |
| Limitation définitive imposée en cours d'exercice    | 1  |
| Limitations levées en cours d'exercice               | 2  |
| Limitations en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2004 | 32 |
| Stages en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2003      | 11 |
| Stages imposés durant l'exercice                     | 26 |
| Stage complété en cours d'exercice                   | 1  |
| Stages en vigueur au 31 mars 2004                    | 36 |

Dans le cadre de ce projet-pilote qui vise à impliquer la haute direction des entreprises dans le processus de l'inspection professionnelle, des inspecteurs de l'Ordre rencontrent les dirigeants dans des entreprises de génie-conseil, industrielles et de haute technologie pour examiner avec eux leurs procédures d'ingénierie. Cette nouvelle approche permet une meilleure valorisation de l'ingénieur qui œuvre au sein de la grande entreprise tout en s'assurant que la Loi sur les ingénieurs est respectée et que l'entreprise inclut dans ses procédures en ingénierie le respect du Code de déontologie pour les ingénieurs.

Le CIP constate que les enquêtes particulières sur la compétence d'un membre sont souvent dues au fait que le membre exerce dans des domaines autres que sa discipline initiale. Au cours de l'année, le CIP a décrété 28 nouvelles enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'ingénieurs exerçant dans 58 domaines d'activités dont : mécanique du bâtiment, électricité du bâtiment, drainage et aménagement extérieur, installations septiques, protection incendie, structures et fondations (tableau 12).

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé 26 stages de perfectionnement (tableau 13) à 11 ingénieurs en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche

d'administrer les stages de perfectionnement. Cette année, un membre s'est vu imposer une limitation définitive de son droit d'exercice en matière de conception de charpente métallique et de fondations. Par ailleurs, un membre s'est vu rétablir son plein droit d'exercice après la réussite d'un stage de perfectionnement en génie civil. Un autre s'est vu lever sa limitation en mécanique du bâtiment, bien qu'il n'avait pas encore terminé son stage de perfectionnement. De plus, un membre s'est vu réduire sa limitation de droit d'exercice à la suite de progrès notables dans le cadre de son stage de perfectionnement.

Le secrétaire du CIP fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. De plus, le CIP collabore à l'élaboration de cours dans les domaines de la protection incendie et des installations septiques.

### SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 14 juin 2001 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2001 à 2004. En 2003-2004, l'Ordre complétait donc la troisième année de son Programme triennal.

Le Plan d'action comprend 14 objectifs regroupés selon les 3 axes suivants :

- la prévention ;
- les contrôles et la coercition ;
- la recherche et le développement.

#### PRÉVENTION

Après avoir constaté que plusieurs ingénieurs connaissaient mal les valeurs fondant la profession ainsi que les responsabilités éthiques qui leur incombent en tant que professionnels, l'Ordre a entrepris les démarches afin d'offrir une formation à ses membres. À cet effet, l'Ordre prévoit accorder un mandat pour préparer un cours portant sur le professionnalisme des ingénieurs et, ensuite, pour former les personnes qui seront choisies par l'Ordre pour présenter cette formation au début de 2005.

Quelque 186 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre, afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions qui ont eu lieu à l'occasion des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

À l'occasion des congrès annuels de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, l'Ordre a également présenté des ateliers pour mieux s'assurer de l'impact de ses activités visant le respect de la Loi sur les ingénieurs dans le secteur municipal.

L'objectif recherché est la prévention des infractions aux lois régissant le génie en regard de :

- l'usurpation du titre réservé à l'ingénieur ou de son abréviation [articles 22 (2) et (3) de la Loi sur les ingénieurs et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code des professions] ;
- l'exercice illégal de la profession [articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code des professions] ;
- l'utilisation de plans et devis non signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur [article 24.2 de la Loi] ;
- travaux exécutés sans être sous l'autorité d'un ingénieur [article 5 i) de la Loi] ;
- la dénomination sociale et la publicité des sociétés et corporations [articles 26 de la Loi et 32 du Code des professions] ;
- l'authentification illégale par sceau, signature ou initiales [article 22 (5) de la Loi].

Les visites de prévention couvrent l'ensemble de la province selon la répartition montrée au tableau 14.

Les conseillers en prévention de l'Ordre effectuent trois types de visites de prévention dans les entreprises et organismes :

- les visites qui donnent suite à une plainte, un signalement ou une requête portant sur l'exercice de la profession ou l'utilisation du titre (visites réactives) ;
- les interventions auprès de différents intervenants visant la correction d'un problème bien cerné ou encore la promotion de l'application de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions ;
- les visites planifiées et ciblées selon le Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale.

Le Service de la surveillance de la pratique illégale a constaté un problème systémique résultant du non-respect généralisé de la Loi sur les ingénieurs dans le domaine des gicleurs automatiques. Après avoir constaté qu'il régnait de la confusion dans le secteur de la construction quant aux responsabilités des intervenants lors de la conception et de l'installation de systèmes de gicleurs automatiques, l'Ordre a mandaté un expert pour élaborer un document de référence. Ce document, intitulé Processus de conception des systèmes de gicleurs automatiques, définit le rôle et les responsabilités des intervenants. Il a été préparé de concert avec des représentants œuvrant dans le domaine des gicleurs automatiques et a été publié par l'Ordre à la suite d'un consensus. Il est diffusé sur le site Internet de l'Ordre.

Conformément au Plan d'action, l'équipe de surveillance de la pratique illégale a élaboré un processus d'identification des entreprises à visiter. Quelque 6 000 entreprises et 700 organismes publics sont particulièrement concernés par la Loi sur les ingénieurs. Des domaines ou secteurs représentant des risques pour la sécurité du public ou celle des employés sont identifiés semestriellement. À l'aide de recherches dans Internet et d'autres données publiques, des listes d'entreprises à visiter sont constituées; elles sont remises aux conseillers en prévention qui préparent leurs activités de prévention et de sensibilisation en tenant compte des visites réactives, des autres interventions déjà planifiées et des contraintes géographiques. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Ordre s'est notamment impliqué dans les domaines ou secteurs suivants :

- protection-incendie (gicleurs automatiques);
- bâtiments agricoles;
- appareils sous pression;
- échafaudages;
- ascenseurs, monte-charges et appareils de levage;
- résidences pour personnes âgées;
- centres de la petite enfance;
- équipement industriel.

En matière d'information, l'Ordre a répondu à 1 348 demandes de renseignements dans l'année. Les questions proviennent des membres de l'Ordre (73 %) et du public (27 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ d'exercice, la déontologie et la pratique illégale.

TABEAU 14

**RÉPARTITION DES VISITES DE PRÉVENTION ET DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES**

| Section régionale                    | Prévention | Chantiers  |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue                | 6          | 5          |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie           | 7          | 7          |
| Cantons-de-l'Est                     | 14         | 23         |
| Drummond                             | 4          | 26         |
| Lanaudière                           | 30         | 10         |
| Laval-Laurentides                    | 24         | 32         |
| Mauricie                             | 5          | 4          |
| Outaouais                            | 1          | 56         |
| Plein-Sud                            | 25         | 43         |
| Québec et Chaudière-Appalaches       | 38         | 69         |
| Régionale des ingénieurs de Montréal | 26         | 56         |
| Richelieu                            | 0          | 10         |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean              | 6          | 23         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>186</b> | <b>364</b> |

régionale des visites de chantier figure au tableau 14.

Toutes les régions du Québec, à l'exception de Mingan et Manicouagan, ont reçu la visite d'enquêteurs du Service de la surveillance de la pratique illégale au cours de l'année.

**Enquêtes sur des ex-membres**

Un ex-membre ne peut plus exercer la profession puisqu'il n'est plus inscrit au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, quand le Service de l'inscription relève des indices d'irrégularité, il en avise le Service de la surveillance de la pratique illégale qui ouvre une enquête. Dans ce contexte, 59 enquêtes ont été ouvertes à l'issue desquelles 16 personnes ont corrigé leur situation.

Dans les autres cas, les dossiers ont été fermés pour les raisons suivantes : 12 personnes étaient au chômage ou n'exerçaient plus la profession, 5 étaient à la retraite, 11 ne résidaient plus au Québec, 12 personnes n'ont pu être jointes. Enfin, trois enquêtes étaient en cours à la fin de l'exercice.

**Répartition des enquêtes**

Les enquêtes résultent d'une part de plaintes ou de dénonciations qui sont formulées à l'Ordre par les membres et le public. D'autre part, elles sont amorcées à la suite d'avis reçus du Bureau du syndic de l'Ordre, des services de l'admission, de l'inscription, de l'inspection professionnelle et du personnel du Service de la surveillance de la pratique illégale lui-même.

**VIGIE**

Le processus de vigie des appels de candidatures se poursuit afin de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi s'adressant aux ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Une vingtaine de lettres d'appréciation et 67 lettres d'incitation ont été expédiées au cours du présent exercice. Sur dix annonceurs interpellés par les lettres d'incitation et qui ont placé de nouvelles annonces, six ont donné suite aux recommandations de l'Ordre et ont mentionné l'obligation d'être membre de l'Ordre dans l'annonce subséquente.

**CONTRÔLES ET COERCITION**

Un autre volet important des activités du Service consiste à effectuer des vérifications et des contrôles des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Cela couvre notamment la plupart des travaux d'infrastructure (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc, barrages, canaux, etc.) et l'ingénierie (fondations, charpente, systèmes électriques ou mécaniques) des édifices dont la valeur est supérieure à 100 000 \$. Au cours de leurs interventions, les enquêteurs s'assurent principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou par des détenteurs d'un permis temporaire. La répartition

## Affaires professionnelles

Au cours du présent exercice, 83 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 78 en cours au début de l'exercice, et 89 ont été fermées. Il convient de souligner que 13 des enquêtes fermées et portant sur l'usurpation du titre ou la publicité illégale ont été conclues à la suite de correctifs apportés par les intimés, à la satisfaction de l'Ordre, et que :

- des poursuites ont été ou sont en voie d'être intentées dans dix cas ;
- six dossiers ont été portés à la connaissance du Bureau du syndic et un à celle du Service de l'inspection professionnelle ;
- 13 cas ne présentaient pas d'infraction à la Loi sur les ingénieurs, tandis que dans 42 autres cas, il n'y avait pas matière à poursuite pénale ;
- en quatre occasions, les infractions avaient été perpétrées antérieurement au délai de prescription de un an du Code de procédure pénale.

Le tableau 15 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 15

### RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

|                                                                          | A*        | B*        | C*        | D*        |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Usurpation du titre par société ou corporation                           | 2         | -         | -         | 2         |
| Usurpation du titre                                                      | 20        | 23        | 35        | 8         |
| Exercice illégal                                                         | 6         | 15        | 14        | 7         |
| Usurpation du titre et exercice illégal                                  | 6         | 7         | 5         | 8         |
| Raison sociale illégale                                                  | 26        | 6         | -         | 32        |
| Exercice illégal et utilisation de plans non conformes                   | 16        | 31        | 35        | 12        |
| Publicité illégale                                                       | 2         | 1         | -         | 3         |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>78</b> | <b>83</b> | <b>89</b> | <b>72</b> |
| A : 1 <sup>er</sup> avril 2003                      C : Fermés 2003-2004 |           |           |           |           |
| B : Ouverts 2003-2004              D : Actifs au 31 mars 2004            |           |           |           |           |

TABLEAU 16

### SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2003 ET LE 31 MARS 2004 TOTAL DES POURSUITES PÉNALES - 15 DOSSIERS

|                                                     | Nombre de chefs |
|-----------------------------------------------------|-----------------|
| Usurpation du titre                                 | 19              |
| Exercice illégal                                    | 3               |
| Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur | 3               |
| Utilisation de plans et devis non conformes         | 4               |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>29</b>       |

### POURSUITES PÉNALES

Au 1<sup>er</sup> avril 2003, 16 poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, 4 poursuites sont toujours en cours, 11 défendeurs ont été reconnus coupables et l'un d'eux est décédé.

Au cours de l'exercice écoulé, 15 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 29 chefs d'accusation. Au 31 mars 2004, cinq d'entre elles ont été condamnées, une a été acquittée et neuf sont en attente de procès. Le tableau 16 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les discussions se sont poursuivies avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST). L'Ordre désire convenir de protocoles d'entente avec ces organismes afin d'avoir accès à des informations qui lui permettraient de mieux cibler ses visites de chantiers de construction.

### VIADUC DU SOUVENIR À LAVAL

Les audiences publiques du coroner sur les causes de l'effondrement du viaduc du Souvenir, au-dessus de l'autoroute 15, ont été complétées en septembre 2002. L'Ordre a participé à ces audiences à titre de « partie intéressée » en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. L'Ordre a reçu le rapport du coroner en septembre 2003. Bien que les recommandations du coroner ne s'adressent pas directement ni spécifiquement à l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre a pris

acte des sujets d'intérêt et des recommandations qu'il a formulées.

En cours d'enquête et lors des témoignages de ses représentants, l'Ordre a déposé une abondante documentation pour étayer sa principale fonction qui consiste à assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession de ses membres, notamment par l'inspection professionnelle, la discipline et la surveillance de la pratique illégale.

L'Ordre a choisi de ne pas commenter les faits pouvant mener à une action disciplinaire à l'encontre des ingénieurs ayant alors fait l'objet d'une plainte devant le Comité de discipline; le coroner a respecté cette décision.

### MICROSOFT

Le 25 juillet 2002, Microsoft Canada Co. a annoncé publiquement son intention de continuer à utiliser le terme « engineer » dans ce qu'elle désigne sous l'appellation de « Microsoft Certified Systems Engineer » (MCSE), revenant ainsi sur la décision prise par le siège social de Microsoft Corp. à Seattle.

L'Ordre poursuit ses démarches pour contrer l'usurpation du titre d'ingénieur par quiconque ne serait pas inscrit au tableau de ses membres ni détenteur d'un permis d'exercice.

L'Ordre a déposé un constat d'infraction contre Microsoft Canada Co. à la Cour du Québec. À la fin du présent exercice, la poursuite était en cours.

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

### DOMAINES D'INTERVENTION

L'Ordre est intervenu dans les domaines suivants : la gestion des risques liés à la technologie, les systèmes de traitement des eaux usées non reliés à un égout, le bâtiment et le professionnalisme de l'ingénieur.

En matière de gestion des risques, l'Ordre a poursuivi son intervention en complétant l'élaboration d'instruments visant à promouvoir le développement des compétences des ingénieurs : dépliant, atelier de sensibilisation et d'évaluation, conférence. L'Ordre a participé à une dizaine d'événements regroupant des ingénieurs de différents secteurs. Parallèlement, le cours « La gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes », élaboré à la demande de l'Ordre par l'Université de Sherbrooke, s'est tenu à trois reprises.

En outre, l'Ordre a été l'hôte, du 21 au 24 octobre 2003, d'un atelier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la formation des ingénieurs en matière de gestion des risques industriels et technologiques. Cet atelier, qui a regroupé 150 participants, a permis à ces derniers de partager l'expertise d'une trentaine de spécialistes provenant de 12 pays. Les conférences et discussions ont porté sur les domaines suivants de la gestion des risques : les aspects éthiques et juridiques, la formation des ingénieurs en science économique en regard de la gestion des risques, la communication des risques, l'approche multidisciplinaire, des exemples de formation, la formation continue à l'intention des ingénieurs œuvrant en entreprise et à titre d'inspecteurs des pouvoirs publics, la recherche et le développement.

L'OCDE a publié un rapport résumant les travaux de l'atelier et les recommandations qui en ont découlé. Elle prévoit également publier, à partir des résultats de l'atelier, des lignes directrices à l'intention des pays membres.

En ce qui concerne les systèmes de traitement des eaux usées provenant de sites non reliés à un réseau d'égouts, l'Ordre a pris des mesures dans le but de corriger certains problèmes. On a en effet constaté que des ingénieurs faisant la conception de ces systèmes n'avaient pas toujours les connaissances appropriées et qu'il n'existait pas de formation adaptée à leurs besoins. Un groupe de praticiens a été consulté et les informations recueillies permettent d'élaborer, en collaboration avec les organismes publics responsables du contrôle de ces systèmes, le profil des compétences requises et un plan de formation visant l'acquisition desdites compétences.

Dans le domaine du bâtiment, l'Ordre vient d'amorcer une évaluation préliminaire des besoins de développement des compétences pouvant découler de l'entrée en vigueur au printemps 2004 de la mise à jour du chapitre V « Électricité » du Code de construction.

Par ailleurs, le Service du développement professionnel a la responsabilité de mettre sur pied un cours d'une journée qui a pour but de mieux faire connaître la raison d'être du système professionnel québécois et les valeurs qui sous-tendent le professionnalisme lié à la pratique du génie. Le cours sera élaboré durant l'année 2004 et la formation débutera en 2005.

### JOURNÉE DE L'INGÉNIEUR(E)

Le Service du développement professionnel coordonne le développement et la prestation des activités de formation intégrées au programme de la Journée de l'ingénieur(e).

### INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES FUTURS INGÉNIEURS

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. C'est ce qui a amené l'Ordre à s'interroger sur la place qu'occupe le professionnalisme dans la formation des futurs ingénieurs ainsi que sur l'efficacité des interventions qu'il fait en ce sens auprès des étudiants. En conséquence, un groupe de travail composé de représentants de l'Ordre, des écoles et facultés de génie et des associations étudiantes a été mis sur pied. Son mandat est de proposer des mesures pour favoriser l'intégration du professionnalisme dans la formation des étudiants en génie, et également de fournir des avis sur l'examen professionnel et le Programme de parrainage, qui constituent les deux principaux moyens d'intégration des ingénieurs juniors à la profession.

### POSITIONNEMENT DE LA PROFESSION

Les travaux et réflexions des dernières années servent maintenant de référence pour l'orientation de plusieurs projets : interventions auprès des ingénieurs et des étudiants en génie sur le professionnalisme, analyses et activités concernant les compétences des ingénieurs dans divers domaines, etc.

# COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLICQUES



« Notre objectif : augmenter  
la visibilité et la crédibilité  
de l'Ordre. »

Claude Martineau, ing.  
Vice-président en titre  
et aux Affaires corporatives

- L**a Direction des communications et des affaires publiques vise les objectifs suivants :
- augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son mandat de protection du public et la contribution des ingénieurs à la société ;
  - contribuer à mieux faire comprendre la mission de l'Ordre aux membres et futurs membres, et favoriser leur adhésion ;
  - conseiller stratégiquement les instances et les autres directions en matière de communications.

On y distingue, entre autres, les fonctions de communications institutionnelles, d'affaires publiques et de choix de société, de promotion de la profession, d'éditions et de projets spéciaux. Le centre de documentation ainsi que l'accueil et la réception relèvent également de la Direction.

Deux projets de la Direction sont inscrits au Menu corporatif :

- la refonte du site Internet de l'Ordre

Le Comité *ad hoc* a mis beaucoup d'énergie dans la planification et la modernisation du site Internet de l'Ordre, afin de rattraper la technologie. L'attribution du contrat devrait avoir lieu prochainement.

- la mise sur pied d'un Plan global de communication

Un comité *ad hoc* a été constitué et la Direction travaillera de concert avec le Comité. Une réflexion a déjà été amorcée dans ce sens à la fin de l'exercice.

## AFFAIRES PUBLIQUES

### RELATIONS DE PRESSE ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction entretient des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers portant sur les causes disciplinaires et pénales intentées par l'Ordre ont suscité des interventions de la part des journalistes, notamment le dossier du viaduc du Souvenir, la cause Birdair (Stade olympique) ainsi que diverses causes inscrites au rôle d'audience. Les médias ont aussi sollicité la Direction sur le dossier du dépassement des coûts pour la construction du métro de Laval.

Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à des tribunes publiques en accordant, par exemple, des entrevues ou en faisant partie de délégations officielles auxquelles la Direction a apporté sa contribution. Plus d'une vingtaine de discours traitant de sujets variés – dont les défis et les orientations de l'Ordre, le réseautage, la profession d'ingénieur et le système professionnel – ont été préparés et supervisés par la Direction.

### COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions sous le thème global de la qualité de vie pour l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte, le Comité a préparé un plan de travail sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre (GES) reposant sur deux stratégies complémentaires, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction à la source des émissions de GES. Si la réduction à la source est un choix de société auquel les ingénieurs doivent participer, l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures, ouvrages, bâtiments et autres équipements est d'abord la responsabilité des ingénieurs.

Dans le cadre de ce plan de travail, l'Ordre poursuivra ses activités d'information et de sensibilisation de ses membres. Plusieurs éléments de ce plan pourraient être entrepris en collaboration avec d'autres organismes, par exemple une étude sur la vulnérabilité des infrastructures avec le Conseil canadien des ingénieurs.

Le Comité avait entrepris d'étudier la problématique du financement des écoles et facultés de génie du Québec. Dans ce contexte, et en collaboration avec le Comité des doyens d'ingénierie du Québec (CODIQ), l'Ordre a

participé aux travaux de la Commission parlementaire de l'Éducation. L'Ordre et le CODIQ ont fait valoir que l'écart de quelque 70 % qui sépare le Québec de l'Ontario quant au financement des études de premier cycle en génie doit être vu comme une menace à la protection du public et au développement économique du Québec. Cet exemple de collaboration entre un ordre professionnel et des institutions de formation est à souligner.

Parallèlement, le Comité suit l'évolution du financement de la recherche universitaire en génie. L'Ordre est d'ailleurs intervenu à ce sujet auprès du premier ministre du Québec, du ministre du Développement économique et régional, du ministre de l'Éducation et du ministre des Finances pour soutenir le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.

Le Comité étudie plusieurs autres dossiers, notamment l'état des infrastructures en lien avec la protection du public. Dans le cadre de son mandat, le Comité prévoit également développer ses activités de veille stratégique pour soutenir ses interventions.

#### **COMITÉ DES CODES TECHNIQUES**

Le Comité a participé, au printemps 2003, à la demande de la Régie du bâtiment du Québec, à l'étude préliminaire des projets de règlements visant à ajouter les chapitres « Ascenseurs et autres appareils élévateurs » et « Remontées mécaniques » au Code de construction et au Code de sécurité du Québec. Ces projets de règlement ont été ultérieurement publiés dans la *Gazette officielle du Québec* en janvier 2004. Par cette intervention avant publication, l'Ordre peut jouer de façon plus proactive son rôle de protection du public. Le Comité et l'Ordre sont également représentés dans plusieurs comités consultatifs d'organismes de normalisation.

#### **COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE**

Le Comité Femmes en ingénierie a publié des chroniques « Femmes et génie » dans certains numéros de la revue *PLAN*. Il a également poursuivi sa collaboration avec la Chaire Marianne-Mareschal de l'École Polytechnique pour la promotion du génie auprès des femmes en s'impliquant notamment dans le projet « Future ingénieure ».

Le Comité travaille à la mise en place d'un réseau de communication et collabore au développement du site Internet de l'Ordre.

Le Comité complète actuellement un plan de travail triennal qui comprend notamment la promotion de l'équité, le soutien à la pratique professionnelle et la promotion de la carrière.

### **VALORISATION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE**

La Direction gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : « Reconnaissance du mérite », « Prix externes » et « Encouragement de la relève universitaire ».

Le volet « Reconnaissance du mérite » comporte deux distinctions réservées à des ingénieurs. Le Grand Prix d'excellence, qui souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur en tant que modèle pour la profession, a été décerné à M. l'ingénieur René Dufour, au cours du dîner-reconnaissance de la Journée de l'ingénieur(e) en juin 2003. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Pierre Sauvé lors de la réception du président en l'honneur des bénévoles le 12 décembre 2003. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans les activités de l'Ordre et de la profession.

Dans le cadre du volet « Prix externes », l'Ordre a présenté cette année cinq candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Trois d'entre elles ont été retenues. La Médaille d'or a été décernée à M. l'ingénieur Jean-Guy Paquet, la Réalisation exceptionnelle d'un jeune ingénieur a été remise à M. l'ingénieur François Michaud, et la Distinction pour services méritoires – Service communautaire est allée à M. l'ingénieur Gilles Brière. Ces éminentes distinctions ont été remises au cours d'une cérémonie officielle pendant la tenue du congrès du CCI. Pour l'édition 2004, l'Ordre a également présenté cinq candidatures à ces prix nationaux. L'Ordre a appris que deux candidats qu'il a présentés sont lauréats.

Quant au volet « Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie) », la Politique a été modifiée. La Direction a réalisé la promotion, organisé les processus de sélection et de remise de la première édition du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Les trois étudiants lauréats 2003 sont : M. Alexandre April, de l'Université Laval (1<sup>er</sup> prix), M. Hugo Breton, de l'École Polytechnique de Montréal (2<sup>e</sup> prix) et M<sup>me</sup> Julie Bellerose de l'Université McGill (3<sup>e</sup> prix). La remise des prix a eu lieu dans le cadre des activités entourant la Journée de l'ingénieur(e).

### **COMMANDITES ET PUBLICITÉ**

La Direction des communications et des affaires publiques est responsable de l'application de la Politique de commandite et partenariat. Certaines ententes et partenariats ont été conclus cette année en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a commandité le congrès 2003 de la Fédération québécoise des Municipalités. Une nouvelle forme de partenariat a également été amorcée avec certains regroupements spécifiques d'ingénieurs dont l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

Divers placements publicitaires sont ciblés par la Direction en fonction des objectifs stratégiques de communication de l'Ordre. Une entente a notamment été conclue avec le magazine *Québec Science*. Des annonces ont également été insérées dans les éditions ciblées de plusieurs quotidiens et périodiques.

# Communications et affaires publiques

## ÉVÉNEMENTS

La Journée de l'ingénieur(e) 2003 et les activités entourant l'Assemblée générale annuelle se sont tenues à l'hôtel Holiday Inn Sélect à Québec le 13 juin 2003.

La Réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu au Centre Mont-Royal à Montréal le 12 décembre 2003.

## RELÈVE EN GÉNIE

La mise en œuvre du Plan d'action intégré par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie, et ce, dès la fin de leurs études se poursuit. La Direction maintient une étroite collaboration avec les étudiants des écoles et facultés de génie au Québec.

La Section étudiante, instaurée dans le cadre du Plan d'action, compte 3 684 membres actifs au 31 mars 2004. Plus de 12 500 étudiants de premier cycle en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, en sont devenus membres depuis sa création en 1996. L'un des objectifs de la Section étudiante consiste à faire en sorte que ses membres puissent devenir de meilleurs membres de l'Ordre. L'inscription entièrement électronique par Internet est désormais possible, grâce à un formulaire bonifié par la Direction.

La collaboration aux activités étudiantes se poursuit également avec succès. Chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. Au moyen de la Politique de commandite et partenariat qui favorise les activités réunissant des étudiants de plusieurs établissements, la Direction maintient une présence soutenue de l'Ordre sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées d'orientation professionnelle, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci. La Direction participe également au congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ) qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec. Cette collaboration inclut un atelier et une conférence organisés par l'Ordre. Une entente de partenariat a été conclue par la Direction avec les responsables des communications de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) en vue de conjuguer les efforts en matière de rapprochement avec les étudiants en génie.

Un nouvel événement intitulé « Le génie : une profession, une passion! » a eu lieu du 7 au 9 octobre 2003 à l'Université Concordia. Organisé conjointement avec la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia, cet événement avait pour but de présenter aux étudiants en génie des ingénieurs à la carrière émérite qui ont su mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'ingénieur : la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social.

Né d'une initiative conjointe, le Forum discussion Ordre des ingénieurs du Québec / CoFIQ a eu lieu le 22 janvier 2004. Cette occasion d'échange a permis aux représentants de la CoFIQ de poser des questions d'importance de la part des étudiants en génie.

En matière d'information et de publicité, l'année a été marquée par de nombreuses réalisations, notamment en collaboration avec les médias étudiants (agendas, albums des finissants, etc.). La Direction a travaillé à obtenir, dans plusieurs établissements, une visibilité accrue de l'Ordre aux cérémonies de prise du jonc, que ce soit par la remise de documentation, l'insertion de publicité dans le programme souvenir ou une allocution prononcée par un porte-parole de l'Ordre, afin de livrer aux étudiants le message de l'Ordre.

De plus, la Direction vise à augmenter la présence de l'Ordre auprès des associations de diplômés en ingénierie, ainsi qu'auprès d'autres clientèles de membres potentiels.

## PROMOTION DE LA PROFESSION

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter l'intérêt des carrières en sciences et en génie auprès des jeunes, la Direction poursuit ses efforts d'information aux différents niveaux d'enseignement et répond aux nombreuses demandes de renseignements et de documentation. Pour les étudiants des cégeps, un album de bandes dessinées décrit toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec l'Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession, préparée par la Direction, est distribuée aux conseillers en orientation et aux professionnels en choix de carrière. Des publicités sont également diffusées pour joindre ces publics cibles. L'Ordre a aussi commandité le concours Défi Génie inventif, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre se poursuit; des ingénieurs bénévoles se rendent dans des écoles secondaires et primaires dans toutes les régions du Québec, munis du matériel d'information préparé pour eux. La présence de l'Ordre est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée présentée aux jeunes du secondaire (ISPAJES), dont il est partenaire.

À l'occasion de la Semaine nationale du génie – du 28 février au 7 mars 2004 –, plusieurs activités ont eu lieu partout au Québec. En collaboration avec des étudiants de l'École de technologie supérieure et des ingénieurs bénévoles, l'Ordre était présent, au Centre des sciences de Montréal avec notamment un prototype de robot conçu par les étudiants. De plus, dans le cadre de l'émission de radio de Radio-Canada « 257-allo / ados » diffusée le 4 mars, une ingénieure a répondu aux questions des adolescents.

La Direction a également diffusé des capsules d'information sur le travail de l'ingénieur, outil qui a été mis à la disposition des Sections régionales et des médias.

Le Groupe *ad hoc* sur la situation des ingénieurs autochtones, créé le 30 juillet 2001, poursuit ses travaux. Son mandat est d'analyser la situation des ingénieurs autochtones au Québec en vue de favoriser leur sentiment d'appartenance à l'Ordre et à la profession, de contribuer à la promotion de la profession au sein de la communauté autochtone, de sensibiliser les intervenants socio-économiques au potentiel de ce groupe de professionnels et de faire des recommandations dans ce sens.

## ÉDITIONS

### REVUE *PLAN*

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule de communication entre l'Ordre et ses membres ; elle est produite neuf fois par année. Son objectif vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'ingénieur et sur les services de l'Ordre. *PLAN* vise aussi à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les membres de la Section étudiante reçoivent également la revue à leur domicile et des points de distribution sont répartis dans les facultés et écoles de génie.

### GESTION DE LA PROCÉDURE D'ÉDITION

La Direction est responsable de la mise en œuvre de la procédure d'édition des publications de toutes les directions de l'Ordre, pour tous les projets d'édition destinés à des publics externes. En appliquant cette procédure, la Direction vise plusieurs objectifs : assurer la qualité et une certaine uniformité des publications de l'Ordre, autant dans leur contenu que dans leur contenant ; réaliser des économies d'échelle compte tenu du volume d'affaires et rationaliser les coûts de production ; et enfin, permettre une vue d'ensemble des besoins et des projets en matière d'édition. Dans ce cadre, la Direction a coordonné et supervisé différents dossiers d'édition pour plusieurs services de l'Ordre.

### INTERNET

La Direction est responsable du contenu du site Internet de l'Ordre et de sa mise à jour. Ce site a été inauguré en 1996 et son adresse est [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca). À la suite de l'étude diagnostique du site réalisée l'année dernière, un comité de révision du site Internet a été créé afin de réfléchir à la refonte du site qui, à l'heure actuelle, est essentiellement informatif. Ce comité s'est adjoint les services d'une firme de consultants afin de l'accompagner dans sa démarche stratégique de refonte. Un important sondage électronique auprès des membres a permis de consulter ceux-ci et de vérifier leurs attentes en regard du site de l'Ordre. Un appel d'offres a été effectué et l'octroi de contrat devrait permettre la modernisation du site cette année. Le site de l'Ordre deviendra un outil privilégié d'information du public et des membres.

## SERVICES-CONSEILS

La Direction des communications et des affaires publiques offre son appui aux responsables des Sections régionales ainsi qu'aux autres directions de l'Ordre pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques. Ainsi, la Direction a offert un appui important à la Direction des affaires professionnelles dans le cadre de l'atelier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque année, la Direction présente aux présidents des Sections régionales le matériel de communication qu'elle tient à leur disposition en fonction de leurs besoins.

## CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation assure la gestion et l'organisation des documents, l'établissement de politiques pour l'élaboration et le maintien du système de gestion des documents administratifs, en vue d'assurer la sauvegarde des documents historiques et essentiels ainsi que la consultation des documents officiels. La documentaliste répond en outre à de nombreuses demandes de références internes et externes. De nouveaux logiciels de gestion documentaire ont été mis en service au cours de l'année.

## ACCUEIL ET RÉCEPTION

L'accueil téléphonique et physique est assuré par la réception qui oriente les visiteurs et les appels téléphoniques. Un service continu est assuré par une équipe d'employées. La réception coordonne aussi les réservations de salles de réunions pour les différentes instances et directions.

# ADMINISTRATION- FINANCES



*« Notre souci est de veiller à ce que l'Ordre réalise son mandat en gérant toutes ses ressources humaines, financières et matérielles de la façon la plus efficace possible. »*

**Christian F. Arsenault, ing.**  
Vice-président aux Finances et trésorier

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires. La Direction assure aussi la gestion des ressources humaines de l'Ordre et conseille à ce sujet le secrétaire et directeur général.

## COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

La Trésorerie est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Ce service assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes selon les politiques établies, de la production des états financiers mensuels et trimestriels, de l'analyse des résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de l'élaboration des prévisions et des paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation, de la gestion de la trésorerie de l'Ordre ainsi que de l'application de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé. Le Service de la comptabilité vérifie et consolide, aux états financiers annuels de l'Ordre, les activités financières des Sections régionales selon la politique d'attribution de subsides aux Sections régionales.

Le Service a proposé un nouveau modèle de rapports financiers mensuels et a suggéré de modifier certaines pages des états financiers annuels pour en faciliter l'analyse et améliorer la présentation de l'information pertinente.

## INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et des contrôleurs d'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont développées sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place.

La sécurité informatique est une priorité constante. Une vigie journalière du réseau est effectuée par le Service et des moyens automatisés de téléchargement sont mis en place. Le parc informatique requiert une mise à niveau régulière afin de répondre adéquatement au besoin de stockage des informations qui doivent être rationalisées au besoin et conservées de manière sécuritaire. Généralement, le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques. Il voit aussi à l'entretien des ordinateurs et des périphériques. Le soutien technique et la formation auprès des usagers occupent une part importante dans le travail des agents de développement bureautique.

En décembre 2003, le Service de l'informatique a réalisé une étude diagnostique des infrastructures existantes. Une prochaine phase déterminera les besoins des usagers, en vue de dresser un plan directeur de développement informatique.

## SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau. L'utilisation d'un photocopieur numérique a permis de développer des méthodes de travail plus performantes, notamment pour l'impression des formulaires de demandes d'inscription au tableau des membres. De plus, une presse offset permet de réaliser des travaux d'impression économiques, par exemple les exemplaires de la publication périodique *PLAN*.

régional pour le compte des Sections régionales. L'entreposage de la documentation et du matériel de bureau est aussi géré par les Services auxiliaires, au moyen d'un système d'inventaire mis à jour sur l'intranet. Le Service a acquis au cours de l'année un équipement et un logiciel lui permettant de produire à l'interne les plaques à utiliser sur la presse offset.

## ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, le suivi administratif des ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ), les couvertures d'assurance, les achats de biens et de services.

### ESPACES LOCATIFS ET ENTENTES DE SERVICES

Les espaces locatifs d'une superficie totale de 22 300 pieds carrés sont répartis sur trois niveaux dans l'édifice du 2020, rue University au centre-ville de Montréal. Les locaux de l'Ordre sont partagés avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) et Gestion FÉRIQUE. Le bail des locaux vient à échéance le 30 septembre 2004. Le Comité de localisation a présenté une recommandation au Bureau à l'effet de déménager l'ensemble des bureaux et installations dans un autre immeuble du centre-ville. Pour répondre aux besoins de l'Ordre, la superficie des locaux doit être augmentée de 30 %. Cependant, il est à noter que l'enveloppe budgétaire prévue pour les espaces locatifs demeurera la même. Le déménagement est prévu à la fin du mois de septembre 2004.

### ASSURANCES

Les contrats d'assurance – responsabilité civile combinée commerciale pour les biens de l'Ordre, assurance accident, assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, couvertures d'assurances du personnel et des bénévoles de l'Ordre – sont gérés par la Direction.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs ; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

À la suite d'une requête en accréditation syndicale déposée par le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB) CTC-FTQ, une unité Ordre des ingénieurs du Québec a été créée le 30 janvier 2003. Depuis le début du présent exercice, des discussions se poursuivent pour arriver à la signature d'une première convention collective.

## COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances a comme principal mandat d'étudier les états financiers ; de recommander les amendements à la Politique de placement ; de ratifier les stratégies de placement ; de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ; de recommander des modifications de cotisations lorsque requis ; d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Service de la comptabilité et du contrôle budgétaire collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Au cours de l'exercice 2003-2004, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la préparation et la recommandation des données et des paramètres budgétaires pour l'exercice 2003-2004 ; la révision des états financiers annuels 2002-2003 présentés par les vérificateurs ; le suivi des recommandations formulées par les vérificateurs lors de la vérification de l'exercice 2002-2003 ; la revue et l'approbation des rapports financiers mensuels produits au cours du présent exercice financier ; la revue et l'approbation des projections pour l'exercice courant ; le suivi du dossier de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs ; la revue de l'état des placements et des comptes à recevoir ; la réflexion sur la planification triennale ; la revue des propositions du courtier en ce qui concerne le dossier d'assurance collective ; la ratification des placements ; les suivis de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

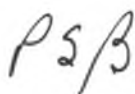
# Rapport des vérificateurs

## AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2004 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 7 mai 2004



Andrée Guy, CA, FAdm.A., associée

# États financiers

## Bilan

31 mars 2004

|                                                                      | 2004<br>\$ | 2003<br>\$ |
|----------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Actif</b>                                                         |            |            |
| <b>Actif à court terme</b>                                           |            |            |
| Encaisse                                                             | 1 949 983  | 5 976 151  |
| Encaisse – Sections régionales                                       | 140 257    | 158 065    |
| Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique                 | 24 253     | 62 304     |
| Placements temporaires (note 4)                                      | 7 579 472  | 1 207 771  |
| Débiteurs (note 5)                                                   | 200 981    | 659 882    |
| Frais payés d'avance                                                 | 466 989    | 330 541    |
| Avance à recevoir (note 6)                                           | 75 000     | 75 000     |
|                                                                      | 10 436 935 | 8 469 714  |
| Placements (note 7)                                                  | 4 484 671  | 4 562 339  |
| Avances à recevoir (note 6)                                          | 275 000    | 350 000    |
| Immobilisations (note 8)                                             | 295 710    | 357 184    |
|                                                                      | 15 492 316 | 13 739 237 |
| <b>Passif et soldes de fonds</b>                                     |            |            |
| <b>Passif à court terme</b>                                          |            |            |
| Comptes fournisseurs et charges à payer (note 10)                    | 2 861 825  | 2 924 871  |
| Produits perçus d'avance                                             | 7 293 189  | 5 283 451  |
|                                                                      | 10 155 014 | 8 208 322  |
| Provision pour indemnités de départ (note 11)                        | 216 477    | 206 591    |
| Avantages incitatifs reportés (note 12)                              | 135 174    | 288 105    |
|                                                                      | 10 506 665 | 8 703 018  |
| <b>Soldes de fonds</b>                                               |            |            |
| Non affectés                                                         | 3 949 680  | 4 032 283  |
| Investis en immobilisations                                          | 295 710    | 357 184    |
| Affectations d'origine interne                                       |            |            |
| Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle | 67 647     | -          |
| Fonds de défense en matière déontologique                            | 672 614    | 646 752    |
|                                                                      | 4 985 651  | 5 036 219  |
|                                                                      | 15 492 316 | 13 739 237 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Gaétan Lefebvre, ing.  
Administrateur



Christian F. Arsenault, ing.  
Administrateur

# États financiers

## État des produits et charges

Exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                                                  | 2004<br>Budget<br>\$ | 2004<br>Réel<br>\$ | 2003<br>Réel<br>\$ |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Fonds des opérations courantes</b>                                                            |                      |                    |                    |
| <b>Produits</b>                                                                                  |                      |                    |                    |
| Direction générale                                                                               | 45 000               | 24 809             | 219 294            |
| Affaires professionnelles                                                                        | 1 769 535            | 1 791 648          | 1 506 129          |
| Bureau du syndic                                                                                 | -                    | 2 465              | -                  |
| Services aux membres                                                                             | -                    | -                  | 375 781            |
| Communications et affaires publiques                                                             | 538 000              | 451 406            | 461 153            |
| Administration-Finances                                                                          | 7 766 400            | 7 745 133          | 7 717 138          |
|                                                                                                  | 10 118 935           | 10 015 461         | 10 279 495         |
| <b>Charges</b>                                                                                   |                      |                    |                    |
| Direction générale                                                                               | 1 594 550            | 1 727 034          | 2 009 712          |
| Affaires professionnelles                                                                        | 3 591 345            | 3 351 583          | 3 147 001          |
| Bureau du syndic                                                                                 | 860 410              | 908 311            | 806 750            |
| Services aux membres                                                                             | -                    | -                  | 190 174            |
| Sections régionales                                                                              | 497 060              | 580 873            | 556 414            |
| Communications et affaires publiques                                                             | 1 533 700            | 1 260 853          | 1 264 215          |
| Administration-Finances                                                                          | 2 041 870            | 2 263 237          | 1 961 881          |
|                                                                                                  | 10 118 935           | 10 091 891         | 9 936 147          |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport<br>aux charges – Fonds des opérations courantes | -                    | (76 430)           | 343 348            |

## Fonds de défense en matière déontologique

|                                                                           |   |        |         |
|---------------------------------------------------------------------------|---|--------|---------|
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport<br>aux charges (note 13) | - | 25 862 | (7 768) |
|---------------------------------------------------------------------------|---|--------|---------|

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                              | 2004                           |                             |           | 2003                                                                 |         |                                           |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------|
|                                                              | Fonds des opérations courantes |                             |           | Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle |         | Fonds de défense en matière déontologique |
|                                                              | Non affectés                   | Investis en immobilisations | Total     |                                                                      |         |                                           |
|                                                              | \$                             | \$                          | \$        | \$                                                                   | \$      | \$                                        |
| Solde au début de l'exercice                                 | 4 032 283                      | 357 184                     | 4 389 467 | -                                                                    | 646 752 | 5 036 219                                 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 93 783                         | (170 213)                   | (76 430)  | -                                                                    | 25 862  | (50 568)                                  |
| Affectation d'origine interne (note 14)                      | (67 647)                       | -                           | (67 647)  | 67 647                                                               | -       | -                                         |
| Investissement en immobilisations                            | (108 739)                      | 108 739                     | -         | -                                                                    | -       | -                                         |
| Solde à la fin de l'exercice                                 | 3 949 680                      | 295 710                     | 4 245 390 | 67 647                                                               | 672 614 | 4 985 651                                 |
|                                                              |                                |                             |           |                                                                      |         | 5 036 219                                 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# États financiers

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                           | 2004<br>\$  | 2003<br>\$ |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Activités d'exploitation</b>                                           |             |            |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges              | (50 568)    | 335 580    |
| Ajustements pour :                                                        |             |            |
| Amortissement des immobilisations                                         | 170 213     | 151 095    |
| Amortissement des avantages incitatifs reportés                           | (152 931)   | (152 922)  |
| Provision pour indemnités de départ                                       | 9 886       | (44 577)   |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement            | 2 269 145   | (659 920)  |
|                                                                           | 2 245 745   | (370 744)  |
| <b>Activités de financement</b>                                           |             |            |
| Avances à recevoir                                                        | 75 000      | -          |
| Avantages incitatifs reportés                                             | -           | 352 313    |
|                                                                           | 75 000      | 352 313    |
| <b>Activités d'investissement</b>                                         |             |            |
| Disposition (acquisition) de placements temporaires                       | (6 371 701) | 3 933 212  |
| Disposition de placements                                                 | 77 668      | 1 682 815  |
| Acquisition d'immobilisations                                             | (108 739)   | (90 762)   |
|                                                                           | (6 402 772) | 5 525 265  |
| Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces              | (4 082 027) | 5 506 834  |
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice                           | 6 196 520   | 689 686    |
| Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice                           | 2 114 493   | 6 196 520  |
| <br>Les espèces et quasi-espèces sont constituées des éléments suivants : |             |            |
| Encaisse                                                                  | 1 949 983   | 5 976 151  |
| Encaisse – Sections régionales                                            | 140 257     | 158 065    |
| Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique                      | 24 253      | 62 304     |
|                                                                           | 2 114 493   | 6 196 520  |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

---

### 1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

### 3. Principales conventions comptables

#### a) Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds de stabilisation pour l'assurance responsabilité professionnelle sert à faire face à toutes variations importantes de la prime payable à ce titre.

#### b) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

#### c) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 3. Principales conventions comptables (suite)

#### d) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissaient une baisse de valeur durable, une perte correspondante serait constatée dans l'exercice concerné.

#### e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels qui suivent.

| Élément d'actif                            | Taux/période                     |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Mobilier de bureau                         | 10 %                             |
| Équipement d'imprimerie                    | 10 % et 20 %                     |
| Matériel de bureau et système téléphonique | 20 %                             |
| Matériel informatique et logiciel          | 20 %                             |
| Améliorations locatives                    | durée résiduelle du bail, 6 mois |

#### f) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 4. Placements temporaires

|                                                            | 2004<br>\$ | 2003<br>\$ |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Fonds des opérations courantes</b>                      |            |            |
| Obligations provinciales et garanties / rendement de 2,1 % | 1 598 555  | 847 187    |
| Marché monétaire / rendement variant entre 1,9 % et 2,1 %  | 5 980 917  | -          |
|                                                            | 7 579 472  | 847 187    |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>           |            |            |
| Obligations gouvernementales, 3,54 %                       | -          | 209 598    |
| Obligations paragouvernementales, 3,57 %                   | -          | 150 986    |
|                                                            | -          | 360 584    |
|                                                            | 7 579 472  | 1 207 771  |

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements temporaires du Fonds des opérations courantes détenus au 31 mars 2004 est de 2 % (3,3 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 7 602 601 \$ (853 068 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2003 était de 4,24 % et leur valeur marchande, établie selon le dernier cours acheteur était de 370 261 \$.

### 5. Débiteurs

|                                                  | 2004<br>\$ | 2003<br>\$ |
|--------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Fonds des opérations courantes</b>            |            |            |
| Comptes clients                                  | 136 396    | 335 856    |
| Apports à recevoir                               | -          | 215 292    |
| Autres                                           | 61 766     | 102 550    |
|                                                  | 198 162    | 653 698    |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b> |            |            |
| Intérêts courus                                  | 2 819      | 6 184      |
|                                                  | 200 981    | 659 882    |

### 6. Avances à recevoir

Avances à recevoir de 425 000 \$ de la Corporation des services aux ingénieurs du Québec découlant du transfert des services aux membres dont le solde est de 350 000 \$ au 31 mars 2004.

Ces avances sont non garanties et ne portent aucun intérêt. Elles sont remboursables de la façon suivante : 75 000 \$ les 1<sup>er</sup> juin 2004 et 1<sup>er</sup> juin 2005 et 100 000 \$ les 1<sup>er</sup> juin 2006 et 1<sup>er</sup> juin 2007.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 7. Placements

|                                                                                                                                                                        | 2004<br>\$       | 2003<br>\$       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Fonds des opérations courantes</b>                                                                                                                                  |                  |                  |
| Obligations provinciales et paragouvernementales,<br>rendement variant entre 3,8 % et 4,8 %, échéant entre<br>le 16 juillet 2004 et le 16 janvier 2008                 | -                | 4 344 658        |
| Obligations provinciales et fédérales, rendement variant<br>entre 2,2 % et 3,3 %, échéant entre le 1 <sup>er</sup> avril 2005<br>et le 16 janvier 2008                 | 3 838 896        | -                |
|                                                                                                                                                                        | <b>3 838 896</b> | <b>4 344 658</b> |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>                                                                                                                       |                  |                  |
| Obligations municipales, rendement variant entre 4,6 % et 4,8 %<br>échéant entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2006 et le 27 février 2008                               | -                | 217 681          |
| Obligations provinciales, fédérales et municipales,<br>rendement variant entre 2,4 % et 3,4 %, échéant entre<br>le 1 <sup>er</sup> décembre 2005 et le 27 février 2008 | 645 775          | -                |
|                                                                                                                                                                        | <b>645 775</b>   | <b>217 681</b>   |
|                                                                                                                                                                        | <b>4 484 671</b> | <b>4 562 339</b> |

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds des opérations courantes détenus au 31 mars 2004 est de 2,6 % (4,4 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 3 977 478 \$ (4 431 282 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2004 est de 2,8 % (4,7 % en 2003) ; au 31 mars 2004, leur valeur marchande est de 665 291 \$ (219 126 \$ en 2003) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 8. Immobilisations

| 2004                              |            |                               |                       |
|-----------------------------------|------------|-------------------------------|-----------------------|
|                                   | Coût<br>\$ | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur<br>nette<br>\$ |
| Mobilier de bureau                | 133 129    | 107 343                       | 25 786                |
| Équipement d'imprimerie           | 86 104     | 56 196                        | 29 908                |
| Matériel de bureau                | 5 481      | 4 511                         | 970                   |
| Système téléphonique              | 29 539     | 25 399                        | 4 140                 |
| Matériel informatique et logiciel | 677 307    | 460 699                       | 216 608               |
| Améliorations locatives           | 68 354     | 50 056                        | 18 298                |
|                                   | 999 914    | 704 204                       | 295 710               |
| 2003                              |            |                               |                       |
|                                   | Coût<br>\$ | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Valeur<br>nette<br>\$ |
| Mobilier de bureau                | 132 051    | 96 539                        | 35 512                |
| Équipement d'imprimerie           | 85 409     | 46 084                        | 39 325                |
| Matériel de bureau                | 5 481      | 3 372                         | 2 109                 |
| Système téléphonique              | 27 655     | 19 823                        | 7 832                 |
| Matériel informatique et logiciel | 578 289    | 334 980                       | 243 309               |
| Améliorations locatives           | 62 290     | 33 193                        | 29 097                |
|                                   | 891 175    | 533 991                       | 357 184               |

### 9. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 200 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur plus 1 %, renouvelable le 31 juillet 2004. Ce crédit bancaire n'était pas utilisé au 31 mars 2004.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 10. Comptes fournisseurs et charges à payer

|                                         | 2004             | 2003             |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|
|                                         | \$               | \$               |
| <b>Fonds des opérations courantes</b>   |                  |                  |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 1 868 119        | 1 921 103        |
| Taxes à la consommation                 | 588 849          | 633 928          |
| Vacances courues                        | 404 857          | 369 840          |
|                                         | <b>2 861 825</b> | <b>2 924 871</b> |

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 987 419 \$ (681 118 \$ en 2003) de contributions à payer le 1<sup>er</sup> mai 2004 pour le financement de l'Office des professions du Québec.

### 11. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 216 477 \$ au 31 mars 2004, représentée par 206 591 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 18 022 \$ et les indemnités versées de 8 136 \$.

### 12. Avantages incitatifs reportés

- Loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée résiduelle du bail, soit 6 mois.
- Crédit de 352 313 \$ accordé comme incitatif à adhérer à l'assurance responsabilité professionnelle offert par le Conseil canadien des ingénieurs. Cet avantage est amorti sur trois ans à compter de l'exercice terminé le 31 mars 2003 et est porté en réduction des primes d'assurance responsabilité professionnelle.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### 13. Informations sur les produits et charges

|                                                              | 2004<br>\$ | 2003<br>\$ |
|--------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Fonds des opérations courantes</b>                        |            |            |
| Revenus de placements                                        | 375 357    | 365 477    |
| Apports                                                      | -          | 481 441    |
| Amortissement des immobilisations                            | 170 213    | 151 095    |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>             |            |            |
| Produits                                                     |            |            |
| Revenus (pertes) de placements                               | 26 235     | (7 731)    |
| Charges                                                      |            |            |
| Honoraires                                                   | 373        | 37         |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 25 862     | (7 768)    |

### 14. Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle

Un fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé au cours du dernier exercice financier suite à une décision du Bureau. Ce montant a été établi sur la base d'un montant de 1,50 \$ par membre cotisable.

Les sommes affectées au montant de 67 647 \$ sont incluses dans le montant de l'encaisse du fonds des opérations courantes au 31 mars 2004.

### 15. Engagements

L'Ordre est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 20 décembre 2003, à verser des loyers totalisant approximativement 438 000 \$, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les prochains exercices incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

|      | \$      |
|------|---------|
| 2005 | 384 000 |
| 2006 | 30 000  |
| 2007 | 24 000  |

À la date des états financiers, l'Ordre était en processus de négociation pour la location de son emplacement d'affaires. Le nouveau bail porterait sur une période de 15 ans et occasionnerait des charges annuelles approximatives de 700 000 \$ incluant les frais d'exploitation.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

---

### 16. Éventualités

À la suite d'une requête en accréditation syndicale déposée par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 (SEPB CTC-FTQ), une unité Ordre des ingénieurs du Québec a été créée le 30 janvier 2003. Depuis le début du présent exercice, des discussions se poursuivent pour en arriver à établir une première convention collective. Il est impossible de prévoir en date des états financiers l'impact financier découlant d'une entente entre les parties.

### 17. Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables nettes des instruments financiers primaires incluant les espèces et quasi-espèces, les débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et les charges à payer se rapprochent de leurs justes valeurs étant donné leur échéance à court terme.

### 18. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Produits

#### Direction générale

Assemblée générale annuelle  
Amendes et recouvrements de dépenses  
Apports

| 2004          |               | 2003           |
|---------------|---------------|----------------|
| Budget<br>\$  | Réel<br>\$    | Réel<br>\$     |
| -             | 1 776         | 4 330          |
| 25 000        | 23 033        | 25 403         |
| 20 000        | -             | 189 561        |
| <b>45 000</b> | <b>24 809</b> | <b>219 294</b> |

#### Affaires professionnelles

Assurance responsabilité professionnelle  
Cotisations d'admission  
Permis temporaires  
Frais d'admission et d'évaluation non officielle  
Frais d'examen  
Frais d'évaluation de l'expérience  
Frais de dossier  
Frais d'inscription, réinscription et émission de permis  
Vente de sceaux  
Pratique illégale – amendes et recouvrements  
Ateliers OCDE  
Autres revenus

|                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|
| 666 370          | 666 764          | 467 865          |
| 100 600          | 135 744          | 101 129          |
| 71 500           | 69 025           | 66 466           |
| 290 600          | 344 891          | 295 724          |
| 245 865          | 231 164          | 232 029          |
| 143 000          | 114 800          | 144 413          |
| 16 200           | 20 480           | 17 670           |
| 98 400           | 107 343          | 97 280           |
| 30 000           | 30 788           | 36 724           |
| 36 000           | 20 484           | 26 575           |
| 60 000           | 39 822           | -                |
| 11 000           | 10 343           | 20 254           |
| <b>1 769 535</b> | <b>1 791 648</b> | <b>1 506 129</b> |

#### Services aux membres

Redevances  
Projets – IDÉE PME

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| - | - | 83 901         |
| - | - | 291 880        |
| - | - | <b>375 781</b> |

#### Bureau du syndic

|   |              |   |
|---|--------------|---|
| - | <b>2 465</b> | - |
|---|--------------|---|

#### Communications et affaires publiques

Ventes d'annonces et de publications  
Commandites  
Autres revenus

|                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|
| 538 000        | 443 661        | 460 804        |
| -              | 3 038          | -              |
| -              | 4 707          | 349            |
| <b>538 000</b> | <b>451 406</b> | <b>461 153</b> |

#### Administration-Finances

Cotisations des membres  
Revenus de placement  
Facturation SERVIQ  
Facturation FÉRIQUE  
Autres revenus

|                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|
| 7 127 600        | 7 174 705        | 6 984 369        |
| 400 000          | 375 357          | 365 477          |
| 175 000          | 107 540          | 293 570          |
| 55 800           | 56 662           | 56 327           |
| 8 000            | 30 869           | 17 395           |
| <b>7 766 400</b> | <b>7 745 133</b> | <b>7 717 138</b> |

### TOTAL

|                   |                   |                   |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>10 118 935</b> | <b>10 015 461</b> | <b>10 279 495</b> |
|-------------------|-------------------|-------------------|

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Charges

|                                     | 2004 – budget            |                               |                  | 2004 – réel              |                               |                  | 2003 – réel              |                               |                  |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|
|                                     | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$      | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$      | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$      |
| <b>Direction générale</b>           |                          |                               |                  |                          |                               |                  |                          |                               |                  |
| Coordination administrative         | 427 150                  | 483 800                       | 910 950          | 515 331                  | 470 232                       | 985 563          | 746 224                  | 454 495                       | 1 200 719        |
| Élections                           | -                        | 32 000                        | 32 000           | -                        | 61 472                        | 61 472           | -                        | 44 352                        | 44 352           |
| Comité de discipline                | -                        | 26 500                        | 26 500           | -                        | 67 194                        | 67 194           | -                        | 27 463                        | 27 463           |
| Ombudsman                           | -                        | 14 000                        | 14 000           | -                        | 13 504                        | 13 504           | -                        | 12 430                        | 12 430           |
| Assemblée générale annuelle         | -                        | 67 500                        | 67 500           | -                        | 19 033                        | 19 033           | -                        | 34 619                        | 34 619           |
| Bureau                              | -                        | 139 000                       | 139 000          | 1 236                    | 206 094                       | 207 330          | -                        | 290 682                       | 290 682          |
| Comité administratif                | -                        | 28 000                        | 28 000           | 9 254                    | 32 790                        | 42 044           | -                        | 42 732                        | 42 732           |
| Autres comités et autres rencontres | -                        | -                             | -                | -                        | 34 846                        | 34 846           | -                        | -                             | -                |
| Contentieux                         | 205 600                  | 153 000                       | 358 600          | 156 169                  | 114 912                       | 271 081          | 145 641                  | 185 105                       | 330 746          |
| Conciliation et arbitrage           | -                        | 10 000                        | 10 000           | -                        | 12 357                        | 12 357           | -                        | 8 293                         | 8 293            |
| Comité de révision                  | -                        | 8 000                         | 8 000            | -                        | 12 610                        | 12 610           | -                        | 17 676                        | 17 676           |
|                                     | <b>632 750</b>           | <b>961 800</b>                | <b>1 594 550</b> | <b>681 990</b>           | <b>1 045 044</b>              | <b>1 727 034</b> | <b>891 865</b>           | <b>1 117 847</b>              | <b>2 009 712</b> |

|  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | 207 230          | 167 800          | 375 030          | 229 967          | 87 713           | 317 680          | 203 904          | 32 541           | 236 445          |
|  | 218 420          | 311 500          | 529 920          | 200 667          | 308 791          | 509 458          | 235 382          | 287 464          | 522 846          |
|  | -                | 48 500           | 48 500           | -                | 128 314          | 128 314          | -                | 27 011           | 27 011           |
|  | -                | 312 500          | 312 500          | -                | 259 575          | 259 575          | -                | 243 079          | 243 079          |
|  | 341 650          | 429 000          | 770 650          | 335 497          | 390 269          | 725 766          | 359 867          | 469 641          | 829 508          |
|  | 302 540          | 61 565           | 364 105          | 309 743          | 50 154           | 359 897          | 259 940          | 48 503           | 308 443          |
|  | 277 770          | 594 370          | 872 140          | 279 659          | 499 293          | 778 952          | 298 825          | 357 633          | 656 458          |
|  | 232 600          | 85 900           | 318 500          | 233 846          | 38 095           | 271 941          | 239 809          | 83 402           | 323 211          |
|  | <b>1 580 210</b> | <b>2 011 135</b> | <b>3 591 345</b> | <b>1 589 379</b> | <b>1 762 204</b> | <b>3 351 583</b> | <b>1 597 727</b> | <b>1 549 274</b> | <b>3 147 001</b> |

### Affaires professionnelles

Développement professionnel  
Inspection professionnelle  
Comité de l'inspection  
professionnelle  
Enquêtes  
Surveillance de la pratique illégale  
Admission  
Inscription  
Soutien aux nouveaux membres

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Charges (suite)

| 2004 – budget            |                               |             | 2004 – réel              |                               |             | 2003 – réel              |                               |             |
|--------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------------|-------------------------------|-------------|
| Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$ | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$ | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$ |
| 627 410                  | 233 000                       | 860 410     | 639 017                  | 269 294                       | 908 311     | 564 020                  | 242 730                       | 806 750     |

### Bureau du syndic

|   |   |   |   |   |   |   |   |         |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|
| - | - | - | - | - | - | - | - | 190 174 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|

### Services aux membres

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 200 060 | 297 000 | 497 060 | 200 060 | 380 813 | 580 873 | 203 058 | 353 356 | 556 414 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

### Sections régionales

|         |         |           |         |         |           |         |         |           |
|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| 100 260 | 2 000   | 102 260   | 47 767  | 12 007  | 59 774    | 130 227 | 2 409   | 132 636   |
| -       | 10 000  | 10 000    | -       | 1 421   | 1 421     | -       | 3 155   | 3 155     |
| 112 620 | 597 000 | 709 620   | 110 400 | 474 623 | 585 023   | 106 986 | 456 466 | 563 452   |
| 81 980  | 19 000  | 100 980   | 81 980  | 10 480  | 92 460    | 86 427  | 13 075  | 99 502    |
| 96 920  | 188 700 | 285 620   | 97 476  | 72 521  | 169 997   | 85 996  | 65 627  | 151 623   |
| 52 920  | 34 000  | 86 920    | 52 920  | 26 772  | 79 692    | 43 393  | 39 916  | 83 309    |
| 108 560 | 99 000  | 207 560   | 108 896 | 82 074  | 190 970   | 82 785  | 86 491  | 169 276   |
| -       | 5 000   | 5 000     | 37 972  | 1 549   | 39 521    | 6 367   | 8 488   | 14 855    |
| 25 740  | -       | 25 740    | 31 385  | 10 610  | 41 995    | 46 377  | 30      | 46 407    |
| 579 000 | 954 700 | 1 533 700 | 568 796 | 692 057 | 1 260 853 | 588 558 | 675 657 | 1 264 215 |

### Communications et affaires publiques

Recherche et choix de société

Comité Femmes en ingénierie

Plan

Autres publications

Promotion

Valorisation de l'excellence

Section étudiante

Centre de documentation

Accueil et réception

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Charges (suite)

|                                | 2004 – budget            |                               |                   | 2004 – réel              |                               |                   | 2003 – réel              |                               |                  |
|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|
|                                | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$       | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$       | Masse<br>salariale<br>\$ | Dépenses<br>d'activités<br>\$ | Total<br>\$      |
| <b>Administration-Finances</b> |                          |                               |                   |                          |                               |                   |                          |                               |                  |
| Frais généraux                 | -                        | 985 000                       | 985 000           | -                        | 982 328                       | 982 328           | -                        | 923 128                       | 923 128          |
| Services auxiliaires           | 117 920                  | 308 000                       | 425 920           | 115 745                  | 212 961                       | 328 706           | 129 155                  | 268 655                       | 397 810          |
| Comptabilité                   | 249 880                  | 60 000                        | 309 880           | 235 629                  | 227 210                       | 462 839           | 165 112                  | 120 011                       | 285 123          |
| Informatique et bureautique    | 241 800                  | 12 000                        | 253 800           | 243 468                  | 49 041                        | 292 509           | 268 988                  | 9 082                         | 278 070          |
| Ressources humaines            | 52 270                   | 15 000                        | 67 270            | 59 074                   | 137 781                       | 196 855           | 74 451                   | 3 299                         | 77 750           |
|                                | <b>661 870</b>           | <b>1 380 000</b>              | <b>2 041 870</b>  | <b>653 916</b>           | <b>1 609 321</b>              | <b>2 263 237</b>  | <b>637 706</b>           | <b>1 324 175</b>              | <b>1 961 881</b> |
| <b>Total</b>                   | <b>4 281 300</b>         | <b>5 837 635</b>              | <b>10 118 935</b> | <b>4 333 158</b>         | <b>5 758 733</b>              | <b>10 091 891</b> | <b>4 482 934</b>         | <b>5 453 213</b>              | <b>9 936 147</b> |

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Charges par nature

|                                                          | 2004              |                   | 2003             |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
|                                                          | Budget<br>\$      | Réel<br>\$        | Réel<br>\$       |
| <b>Masse salariale</b>                                   |                   |                   |                  |
| Salaires et avantages sociaux                            | 4 257 180         | 4 290 578         | 4 457 752        |
| Formation                                                | 24 120            | 42 579            | 25 182           |
|                                                          | <b>4 281 300</b>  | <b>4 333 157</b>  | <b>4 482 934</b> |
| <b>Dépenses d'activités</b>                              |                   |                   |                  |
| Frais de déplacement et de séjour                        | 404 115           | 397 888           | 359 327          |
| Jetons de présence (tous)                                | 167 500           | 183 735           | 190 724          |
| Associations et affiliations                             | 407 000           | 423 780           | 381 066          |
| Subsides et dépenses d'activités des sections régionales | 150 000           | 198 979           | 185 330          |
| Honoraires professionnels                                | 1 019 450         | 1 271 649         | 1 025 762        |
| Services externes – impression                           | 381 700           | 306 606           | 337 424          |
| Services externes – publicité                            | 92 000            | 71 478            | 31 712           |
| Honoraires des ressources contractuelles                 | 634 000           | 661 644           | 579 525          |
| Primes d'assurance responsabilité professionnelle        | 540 470           | 348 728           | 299 851          |
| Autres services                                          | 207 500           | 111 835           | 101 815          |
| Fournitures de bureau                                    | 189 300           | 204 478           | 238 334          |
| Frais postaux et de messagerie                           | 482 200           | 459 018           | 421 071          |
| Frais de promotion                                       | 110 100           | 56 295            | 81 708           |
| Frais de télécommunications                              | 55 500            | 54 427            | 62 521           |
| Frais d'occupation des lieux                             | 757 000           | 696 018           | 696 403          |
| Frais d'assurances commerciales et de responsabilité     | -                 | 51 483            | 32 879           |
| Autres frais                                             | 42 800            | 68 580            | 239 060          |
| Frais financiers                                         | 17 000            | 21 900            | 37 606           |
| Amortissement des immobilisations                        | 180 000           | 170 213           | 151 095          |
|                                                          | <b>5 837 635</b>  | <b>5 758 734</b>  | <b>5 453 213</b> |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>10 118 935</b> | <b>10 091 891</b> | <b>9 936 147</b> |

### Jetons de présence / administrateurs

|                                                     |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| Président                                           | 45 030         |
| Membres du Comité administratif (sauf le président) | 33 490         |
| Autres administrateurs                              | 60 465         |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>138 985</b> |

## Renseignements supplémentaires / Fonds des opérations courantes (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004

### Honoraires professionnels

#### Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant obtenu des mandats en cours d'exercice

Expertise et enquête particulière pour la pratique illégale, l'inspection professionnelle, syndic et le contentieux

|                                 |                |           |
|---------------------------------|----------------|-----------|
| Gérard Boulay, ing.             | 41 750         | \$        |
| Raïf Harouni, ing.              | 23 300         | \$        |
| Serge Laurence, ing.            | 17 452         | \$        |
| Guy Voyer, ing.                 | 16 559         | \$        |
| Major & Associés                | 14 784         | \$        |
| Yves Barabé ing. Expert Conseil | 11 655         | \$        |
| Groupe-Conseil Génipur Inc.     | 11 120         | \$        |
| Calculatec Inc.                 | 9 518          | \$        |
| Vinci Consultants Inc.          | 7 293          | \$        |
| Claude Naud, ing.               | 5 500          | \$        |
| Les Consultants Génipius Inc.   | 5 267          | \$        |
| Saia Deslauriers Kadanoff, ing. | 4 143          | \$        |
| Louis Cloutier, ing.            | 3 730          | \$        |
| Marc Mousset, ing.              | 3 288          | \$        |
| Groupe Conseil Genivar          | 3 000          | \$        |
| KJA Consultants                 | 2 608          | \$        |
| Luc Laliberté, ing.             | 2 396          | \$        |
| Karsten Baass, ing.             | 1 755          | \$        |
| Nadim Abou-Chacra, ing.         | 1 350          | \$        |
| Bouthillette Parizeau & Ass.    | 903            | \$        |
| Irénée Dionne, ing.             | 600            | \$        |
| François Laframboise, ing.      | 600            | \$        |
| Tanguay, Ranger & Associés      | 500            | \$        |
| Suzelle Barrington, ing.        | 300            | \$        |
| Richard Nault, ing.             | 162            | \$        |
|                                 | <b>189 533</b> | <b>\$</b> |

#### Liste des sociétés ou des organismes ayant obtenu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 \$ :

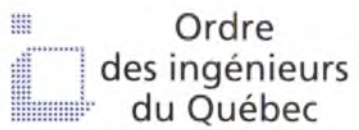
|                                       |                |           |                                                                           |
|---------------------------------------|----------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------|
| Simon Venne, avocat                   | 171 990        | \$        | Services juridiques pour le bureau du syndic                              |
| Infomagis Inc.                        | 144 475        | \$        | Consultation en système d'information de gestion                          |
| Lavery, De Billy, avocats             | 60 692         | \$        | Législation et pratique légale                                            |
| PSB, comptables agréés                | 52 750         | \$        | Vérification (12 000 \$)                                                  |
|                                       |                |           | Support à la vérification et préparation des états financiers (40 750 \$) |
| André Filion Psychologie industrielle | 47 970         | \$        | Consultation – embauche de personnel                                      |
| Loranger Marcoux, avocats             | 38 526         | \$        | Services juridiques – ressources humaines                                 |
| AGTI                                  | 36 455         | \$        | Signature électronique                                                    |
| Zoom Edition enr.                     | 32 000         | \$        | Rédaction d'articles pour la revue <i>PLAN</i>                            |
| Télé Ressources Ltée                  | 29 594         | \$        | Agences de placement – personnel temporaire                               |
| Joli-Cœur Lacasse, Geoffrion, avocats | 28 270         | \$        | Législation et pratique illégale                                          |
| Bélanger Sauvé, avocats               | 25 126         | \$        | Services juridiques                                                       |
|                                       | <b>667 848</b> | <b>\$</b> |                                                                           |

#### Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 \$, par catégorie d'expertise :

|                                                                             |                |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|
| Frais juridiques divers                                                     | 120 546        | \$        |
| Frais de consultation, d'expertises, de vérification et d'analyse           | 189 433        | \$        |
| Frais de communication, de traduction, d'organisation et de revue de presse | 104 289        | \$        |
|                                                                             | <b>414 268</b> | <b>\$</b> |

**Total – Honoraires professionnels 1 271 649 \$**

Direction : Daniel Boismenu  
Coordination : Danielle Frank, ARP  
Graphisme : Michel Dubé



2020, rue University, 18<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 2A5  
Téléphone : (514) 845-6141  
ou 1 800 461-6141

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)